UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

L'église catholique face aux conflits politiques du Burundi (1965 - 1972) .

Ndayisaba, Spéravie; Directeur': Professeur Joseph GAHAMA; Co-Directeur : Mr. l'Abbé Emmanuel MUYEHE

2000

UB, Faculté des lettres et sciences humaines

https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/1342

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI
FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
DEPARTEMENT D'HISTOIRE

L'EGLISE CATHOLIQUE FACE AUX CONFLITS POLITIQUES DU BURUNDI (1965-1972).

Par
Spéravie NDAYISABA

Directeur:

Professeur Joseph GAHAMA

Co-Directeur :

Mr. l'Abbé Emmanuel MUYEHE

Mémoire présenté et défendu publiquement en vue de l'obtention du grade de Licencié en Histoire

Option : Science politique

Bujumbura, octobre 2000.

Dédicace

A mes frères Didier et Willy,
A mes cousins et cousines,
A Désiré NDAYIRAGIJE,
A toute ma famille

Je dédie ce mémoire

Remerciements

Au terme de ce travail, qu'il nous soit permis d'exprimer nos sentiments de reconnaissance à l'égard de ceux qui ont contribué à sa réalisation.

Nos vifs remerciements vont d'abord au Professeur Joseph GAHAMA pour avoir accepté la direction de ce mémoire. Ses sages et bienveillants conseils, ses suggestions et surtout sa patience nous ont été d'un précieux soutien à l'aboutissement de nos recherches.

Nos remerciements vont également à Monsieur l'Abbé Emmanuel MUYEHE, co-directeur de ce mémoire, pour ses remarques utilement sévères, pour sa patience et sa disponibilité malgré ses multiples responsabilités.

Que tous les Professeurs de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines en particulier ceux du Département d'Histoire pour la formation tant humaine que scientifique dont ils nous ont fait bénéficier, trouvent ici notre profonde gratitude.

Enfin que tous ceux qui, de près ou de loin, nous ont apporté leur soutien, trouvent en ce travail le couronnement de leurs efforts.

L'auteur

Liste des tableaux et graphique

Page

Tableau n°1: Postes de responsabilités civiles par ethnie en septembre 1964 35

Tableau n°2: Répartition ethnique du pouvoir en juillet 1965 36

Graphique: Croissance de la population chrétienne (catholique au Burundi) 58

0. Introduction générale

1. Choix et intérêt du sujet

Après l'indépendance, presque tout le monde avait l'espoir que les institutions politiques allaient apporter au Burundi plus d'unité nationale, plus de développement socio-économique, plus de stabilité politique, bref une paix durable et une vie stable et prospère.

Mais, force est de constater que cet espoir ne s'est pas réalisé. Quatre ans seulement après l'indépendance, le Burundi sombra dans des conflits divers. L'instabilité sociale et politique régna partout.

C'est dans le contexte des conflits politiques des années 1965-1972, que nous nous proposons d'examiner la contribution que l'institution catholique aurait apportée pour apaiser les esprits de ses « milliers d'âmes » envahis par le désespoir.

Une deuxième alternative est celle qui concerne la faiblesse de l'Eglise devant le déchaînement des passions « tribalistes »: les massacres ont montré la fragilité et les contradictions du christianisme burundais présenté jadis comme une sorte de modèle.

C'est en fonction de cette perspective que nous allons tâcher de situer les prises de position de l'Eglise Catholique du Burundi. Pourtant, de nombreuses recherches ont été déjà effectuées sur l'Eglise, mais les thèmes traités privilégiaient quelques points comme: L'étude des rapports juridiques Eglise-Etat, l'Eglise dans le développement social et économique, la presse catholique et l'évolution politique.

Le rôle que l'Eglise catholique a joué dans les conflits politiques et qui fait l'objet de notre étude semblait être négligé. Il a été un petit peu abordé par Hicuburundi Célestin dans son mémoire intitulé: Evolution récente des rapports entre l'Eglise Catholique et l'Etat du Burundi (de 1966 à 1993) ainsi que par Nzitunga Anicet dans son mémoire intitulé: Les aspects socio-politiques du Burundi vus par le journal Ndongozi (1955-1966). Malheureusement, le premier parle de l'«Eglise Catholique face aux conflits ethniques seulement des années 60-70 ». Sa démonstration s'étend sur dix pages. Quant au second, il montre les points de vue des chrétiens (lecteurs de Ndongozi) face à un problème social ou politique.

C'est pourquoi nous nous proposons de compléter ou d'enrichir les études antérieures.

2. Délimitation du sujet

Les dissensions socio-politiques commencées dès le début de la fondation des partis politiques atteignent leur paroxysme en 1965: une crise politique profonde qui culmina avec la tentative de coup d'Etat du 19 octobre 1965 suivie des massacres (l'assassinat du Premier Ministre Pierre Ngendandumwe), un vide politique sans précédent, l'ethnisation des élections de Mai 1965... suscitent une curiosité scientifique pour cette limite inférieure. Quant à la limite supérieure, 1972, elle est également déterminée par le retour, l'étendue et l'horreur des conflits non résolus. A cela s'ajoute le régionalisme.

3. Articulation du sujet

Notre travail s'articule autour de trois chapitres. Le premier chapitre définit l'Eglise catholique et montre les relations entre la politique et la religion.

Le deuxième parle de l'Eglise catholique comme enjeu principal dans la vie politique du Burundi de 1965 à 1972.

Le troisième enfin, nous renseigne véritablement sur les réactions de l'Eglise Catholique face aux conflits politiques de 1965 à 1972, où les personnes expriment leurs points de vue sur n'importe quel conflit politique à travers le journal *Ndongozi* qui reste l'organe d'expression de l'Eglise Catholique.

4. Sources utilisées

Notre travail a été réalisé à base de sources essentiellement écrites telles que des ouvrages généraux, des articles de revue, des journaux, des documents précieux du Secrétariat Episcopal du Burundi (S.E.B.).

Ces documents nous ont permis de situer les problèmes étudiés dans leur contexte général.

Pour rédiger ce mémoire nous nous sommes heurté à un problème important. Nous avons dû traduire certains extraits des articles de *Ndongozi* en Français. Le texte original en Kirundi est en note en bas de la

page pour que le lecteur qui connaît cette langue puisse comprendre davantage notre traduction. Notons ici que nous ne sommes pas à l'abri de la fameuse expression « traduire c'est trahir ».

CHAP. I L'EGLISE ET LA POLITIQUE: CONSIDERATIONS GENERALES

A. La définition de l'Eglise Catholique

« *L'Eglise s'appelle l'édifice de Dieu* »[1]. Cet édifice prend diverses appellations: maison de Dieu où habite sa famille, demeure de Dieu dans l'Esprit et surtout temple sacré; L'Eglise est une communauté de foi, d'espérance et de charité, elle est comme un organisme visible par lequel il répand sur tous la vérité et la grâce, de même cet organisme ecclésial sert à l'Esprit du Christ qui le vivifie en vue de la croissance du corps. Telle est l'unique Eglise du Christ que, dans le symbole, nous reconnaissons comme une, sainte, catholique et apostolique. Elle est constituée, organisée et gouvernée par la hiérarchie catholique en communion avec le Christ.

Selon le Concile Vatican II, l'Eglise est définie de deux façons: Peuple de Dieu et Communauté hiérarchisée. Comme Peuple de Dieu,

> «*L'Eglise est le bercail dont la porte unique et nécessaire est le Christ. Elle est aussi le troupeau dont Dieu avait annoncé qu'il serait lui-même le pasteur et dont les brebis même si elles sont guidées par des pasteurs humains, ne cessent jamais cependant d'être conduites et nourries par le Christ lui-même, le bon Pasteur et le Prince des pasteurs, qui a donné sa vie pour les brebis* » [2].

[1] Concile Vatican II, Décret sur l'Eglise, Lumen Gentium, n°6.
Pour les citations futures du Concile, on marque le nom du Concile, le document et le numéro du document.
[2] Ibidem,

Tous les hommes sont appelés à former le Peuple de Dieu. En conséquence, ce peuple doit sans cesse être un et unique, s'étendre au monde entier et en tous les siècles afin que s'accomplisse le dessein de Dieu, qui au commencement créa la nature humaine une et voulut ensuite rassembler en un seul corps ses enfants dispersés.

En toutes les nations de la terre subsiste l'unique Peuple de Dieu, puisque c'est de toutes les nations qu'il tire ses membres, citoyens d'un Royaume dont le caractère n'est pas terrestre, mais bien céleste. Car tous les fidèles dispersés à travers le monde sont en communion les uns avec les autres dans l'Esprit-Saint. Mais comme le Royaume du Christ n'est pas de ce monde, l'Eglise, Peuple de Dieu, en introduisant ce Royaume, n'enlève rien au bien temporel des peuples, quels qu'ils soient; au contraire, elle favorise et assume, dans la mesure où ces choses sont bonnes, les talents, les richesses, les coutumes des peuples et, en les assumant, les purifie, les renforce. Ce caractère d'universalité qui distingue le Peuple de Dieu est un don du Seigneur lui-même qui porte l'Eglise Catholique à s'employer efficacement et sans arrêt à rassembler toute l'humanité et la totalité de ses biens.

C'est l'Eglise dans sa hiérarchie catholique qui va préoccuper notre travail. Par là, il faut entendre les plus hauts placés dans l'autorité de l'Eglise, assurant en union avec le Souverain Pontife et sous son autorité, la pérennité de l'oeuvre du Christ et la promotion humaine. Toutefois, nous sommes obligé de parler parfois du Peuple de Dieu en tant que chrétiens.

Le rôle de la hiérarchie ecclésiastique est d'enseigner et d'interpréter authentiquement les principes moraux à suivre. La hiérarchie

a la possibilité de juger de la conformité de telle ou telle oeuvre ou institution avec les principes moraux.

B. Politique et Religion: deux concurrentes

Les relations étroites qui se sont longtemps maintenues dans la civilisation humaine, entre la politique et la religion, ont eu quelques effets positifs, mais ont souvent conduit à des troubles si graves que de nos jours, en règle générale, la plupart des Etats modernes préfèrent séparer les affaires politiques et religieuses.

Les adeptes d'une religion peuvent utiliser leur foi pour faire le bien comme pour faire le mal. Ils peuvent s'en servir avec altruisme pour aider leur prochain, ou ils peuvent tenter d'en faire une autorité qui leur permet d'influencer ou de pousser les autres à faire ce qu'ils désirent.

Les chrétiens doivent prendre conscience du rôle particulier et propre qui leur échoit dans la communauté politique: ils sont tenus à donner l'exemple en développant en eux le sens des responsabilités et du dévouement au bien commun; ils montreront ainsi par les faits comment on peut harmoniser l'autorité avec la liberté, l'initiative personnelle avec la solidarité et les exigences de tout le corps social, les avantages de l'unité avec les diverses opinions.

1. La mission de l'Eglise

C'est à travers la lecture de la Bible qu'on découvre la mission première et essentielle de l'Eglise qui consiste à annoncer la Bonne

Nouvelle en vue de la conversion spirituelle pour le salut de l'homme. L'Eglise est venue apporter le message du Christ, avec la conviction profonde que la civilisation chrétienne est le moyen le plus efficace pour aider les chrétiens à tendre vers l'idéal de promotion humaine auquel ils aspirent au même titre que tous les hommes.

Qui dit mission de l'Eglise dit possibilité pour elle de diffuser son dogme, de dispenser ses sacrements, de célébrer sa liturgie. L'Eglise doit non seulement porter à toutes les nations la lumière surnaturelle de la foi, *mais* encore favoriser le développement de la civilisation humaine et civile parce que l'évangélisation s'insère dans une situation concrète et liée à des conditions historiques.

L'humanité tend de plus en plus à s'unifier à la fois sur les plans civil, économique et social; il est donc d'autant plus nécessaire que les prêtres, mettant en commun leur zèle et leur travail sous l'égide des évêques et du Souverain Pontife, suppriment toute cause de discorde afin que le genre humain tout entier accède à l'unité.

Cela ne veut pas nécessairement dire qu'elle y arrivera un jour sous l'aspect le plus pur; car il faut toujours tenir compte de la liberté humaine qui peut dévier. Mais il lui est essentiel d'y tendre et cela non en vertu d'un simple mandat extérieur, d'une simple obligation qui lui aurait été imposée du dehors mais en vertu même de l'essence de l'Eglise.

A part la mission universelle de l'Eglise, cette institution peut s'adonner à quelques activités humanitaires ou d'autres qui leur sont apparentées. Il existe en effet une longue tradition qui a fait que tout au long de son histoire, l'Eglise a pu développer ce qu'on appelle « *la*

doctrine sociale de l'Eglise »: mettre ensemble la prédication de la parole de Dieu et l'assistance aux pauvres. Elle a eu le rôle également d'avant-garde dans les domaines aussi variés que l'assistance publique, les soins médicaux, l'éducation, etc. Le service social de l'Eglise contribue pour sa petite part au développement afin que ses membres puissent avoir une vie plus humaine. Le développement intégral ou complet est l'objectif principal du service social de l'Eglise; à cet objectif principal se rattachent de nombreux objectifs plus immédiats. Ceux-ci varient selon les situations propres à chaque pays.

2. L'Action de l'Eglise au plan politique

La vocation surnaturelle de l'homme ne l'arrache pas à sa vie naturelle. Il vit dans un monde inachevé et susceptible de transformation. Doué d'intelligence et de volonté, il est capable de se développer lui-même et d'oeuvrer dans le monde pour l'améliorer. Le chrétien n'est pas seulement l'hôte mais l'artisan du monde.

Mais comment est-il possible d'attacher une importance à ce qui se fait en ce monde si nous tendons à une fin qui est au-delà du monde et qui peut seule nous combler? C'est que l'homme vit dans un milieu politique qui peut favoriser ou contrecarrer le développement de sa vie religieuse.

Le devoir de tous est de respecter l'autonomie de chaque plan et même de chercher à la promouvoir. Dans l'ordre purement politique, la situation est nette. La notion de parti confessionnel est hybride. La religion ne peut avoir de projection unique, infaillible et adéquate sur le plan politique car précisément les points de vue politiques sont multiples.

La religion projette son exigence spirituelle et morale sur une pluralité de plans politiques possibles. Ce faisant, elle n'en canonise aucun: elle ne s'enferme dans aucun: elle les favorise tous par un idéal de justice qui se confond avec l'impératif de chaque conscience humaine. En exigeant d'eux l'intégrité morale, la religion aide tous à pouvoir aboutir chacun dans sa ligne.

Il faut donc résolument considérer le plan politique comme autonome. Comme tel, il doit se refuser à absorber les autres plans autant qu'à se laisser absorber par eux. « *Les catholiques doivent donc non seulement s'intéresser au politique mais s'y insérer franchement, sans arrière-pensée* »[1], pleinement conscients qu'il s'agit de valeurs légitimes et insuppléables dont, en tant qu'hommes libres et majeurs, ils ont la responsabilité.

Il est certain que c'est à travers l'ordre politique, à travers les institutions de l'Etat que s'exprime et que s'incarne la personnalité collective d'une nation. C'est à travers l'activité politique que cette conscience collective organise la vie sociétaire d'une manière adéquate et, à partir du moment où il y a conscience collective, l'une des expressions nécessaires est l'expression politique.

Les prêtres qui s'efforcent même en dehors de tout esprit partisan, d'éveiller la conscience chrétienne et de la diriger, seront accusés de prise de position politique. Cela est inévitable; d'ailleurs le seul fait d'énoncer clairement les exigences de la morale chrétienne entraîne la condamnation d'un certain nombre d'attitudes politiques. Le devoir est celui d'une information objective sur la vraie situation. C'est un devoir impérieux pour tout chrétien, c'est une exigence de vérité et de justice que de chercher à comprendre une situation lorsque de cette compréhension

[1] MOSMANS (G.), L'Eglise à l'heure de l'Afrique, Tournai, Casterman, 1961, p.90.

dépendent des intérêts aussi graves que ceux qui sont en jeu pour toute une population. Or, une connaissance objective présuppose deux conditions en vérité difficiles à réaliser.

La première condition «*est d'être suffisamment détaché de ses passions, de sa sensibilité, de son amour propre et, dans certains cas de ses intérêts matériels* »[1].

La deuxième condition, également difficile, est de posséder les moyens d'une exacte information. La plupart des journaux sont partisans. Les chrétiens dans ce cas, ont la difficulté de bien connaître le problème pour s'abstenir de toute prise de position et de toute action: ceux-là aussi sont moralement responsables, dans la mesure où ils n'ont pas pris les moyens de mieux s'informer car il y a en chacun un devoir de s'informer. Nul ne devrait croire aveuglément son journal.

Tout peuple, toute société douée d'une personnalité originale a, en effet, le droit d'affirmer et de développer cette personnalité en vue d'enrichir d'une nouvelle valeur la communauté des hommes. Pour y parvenir, il faut que chaque individu, selon sa capacité participe à cette gestion des affaires de l'Etat, depuis le simple droit et devoir de voter jusqu'à l'exercice du pouvoir politique.

3. L'Eglise comme groupe de pression

Les groupes de pression existent dans toutes les sociétés développées ou sous-développées, libérales ou autoritaires, même si les techniques d'intervention sont différentes.

[1] MOSMANS (G.), Op.cit., p.204.

« *Les groupes de pression présentent trois caractéristiques essentielles: ils expriment certains intérêts, ils apparaissent comme disposant d'une certaine organisation, ils exercent une pression pour parvenir à leurs fins* » [1].

Les groupes de pression exercent une influence, mais à quelle fin? C'est rarement pour exercer le pouvoir directement: le critère de l'objectif de la conquête du pouvoir est l'un des critères retenus pour distinguer les partis politiques des groupes de pression. Ces derniers peuvent cependant se donner pour but de contrôler, de l'extérieur, les dirigeants, pour exercer librement leurs activités dans le cadre de l'Etat. Les groupes émettent des revendications en se faisant les porte-parole de leurs membres, mais sans se substituer aux autorités en place. La revendication est un mode de participation à la vie politique: les groupes expriment des demandes que les individus ne peuvent formuler ou qui ne pourraient être reçues.

La religion a été le plus souvent une source de force intérieure permettant aux hommes de résister aux tentations du mal et leur fournissant des raisons de vivre sur un plan moral et éthique élevé.

A ce titre, « *l'Eglise constitue non seulement une force spirituelle, mais aussi une force sociale fortement organisée et agissante en marge des institutions politiques* »[2]. Pour s'en convaincre, il suffit de voir combien les hommes d'Eglise peuvent lutter pour ou contre telle législation, telle politique ou tel programme en se basant sur les principes chrétiens.

[1] DELAUBIER, (P.), Introduction à la sociologie politique, Fribourg, Masson, 1983, p.95.
[2] URFER (S.), Socialisme et Eglise en Tanzanie, Paris, Librairie l'Harmattan, 1973, p.30.

La religion devient alors un moyen de contester le cadre social, en même temps qu'elle révèle l'insécurité éprouvée devant le bouleversement des structures. Mais les signes de contestation sont d'autant plus visibles que la société traverse une crise plus ou moins profonde.

C'est pourquoi les périodes conflictuelles sont particulièrement fécondes en manifestations contestatrices: la religion y devient l'instrument d'une remise en cause radicale de l'ordre existant; elle s'identifie aux nouveaux pouvoirs en formation.

4. L'Eglise et l'édification de la Nation

Actuellement, certaines questions sont posées à l'Eglise quant à sa participation réelle à la vie de la nation. La question principale est alors de savoir si et à quelles conditions les personnes consacrées peuvent participer à la vie de la nation. Les responsables de l'Etat ne cessent de rappeler aux « *gens d'Eglise* » de « *s'engager pleinement en tant que citoyens à part entière à l'édification de la nation* »[1].

La Hiérarchie de l'Eglise quant à elle, non seulement ne se fait pas prier, mais estime qu'il est du devoir de tout citoyen, prêtres et religieux inclus, de contribuer au développement de la nation. Au niveau des paroisses, par exemple, divers services sont rendus au pays, telles les micro-réalisations.

En effet, on reconnaît que l'Eglise a été un promoteur de développement. Il y a beaucoup à faire, si des progrès veulent être

[1] URFER, (S.), Op.cit., p.31

obtenus, si un pays veut croître avec constance dans la liberté, l'indépendance, la fraternité et la paix.

> *« Que chacun fasse de son mieux, se souvenant que Jésus-Christ notre maître est toujours avec nous et qu'il nous appelle dans son Eglise pour rechercher son royaume de la justice sur terre, en collaboration avec tous les hommes de bonne volonté, par un dur travail et par une bonté aimante »*[1].

Comme tout autre domaine de la vie sociale,

> *« l'économie se caractérise par une emprise croissante de l'homme sur la terre, la multiplication et l'intensification des relations et des interdépendances entre individus, groupes et peuples, et la fréquence accrue des interventions du pouvoir politique »*[2].

En même temps, le progrès dans les modes de production et dans l'organisation des échanges de biens et de services a fait de l'économie un instrument apte à mieux satisfaire les besoins accrus de la famille humaine.

Par ailleurs, les citoyens doivent se rappeler que c'est leur droit et leur devoir de contribuer selon leurs moyens au progrès véritable de la communauté à laquelle ils appartiennent. Les chrétiens sont les premiers citoyens invités à participer aux activités sociales, économiques et politiques de leur groupe social, le Concile Vatican II, n'a cessé de le souligner.

> *« Les chrétiens actifs dans le développement économico-social et dans la lutte pour le progrès de la justice et de la charité doivent être persuadés qu'ils combattent pour la prospérité de l'humanité et la paix du monde »*[3].

[1] URFER, (S.), Op.cit., p.43
[2] VATICAN II, Gaudium et Spes n°63.
[3] VATICAN II, Gaudium et Spes n°64

Dans ces diverses activités, qu'ils brillent par leur exemple individuel et collectif. Tout en s'assurant de la compétence et de l'expérience absolument indispensables, qu'ils maintiennent au milieu des activités terrestres, une juste hiérarchie des valeurs, fidèles au Christ et à son Evangile, pour que toute leur vie, tant individuelle que sociale, soit pénétrée de l'esprit des Béatitudes.

5. Inspiration évangélique de la politique

Il arrive que renonçant à définir un « *ordre politique chrétien* », on envisage plutôt une inspiration évangélique de la politique. On peut même parler d'une politique évangélique dont voici une définition:

> *« Prendre totalement au sérieux la Parole de Dieu et chercher à en appliquer les exigences dans tous les domaines de la vie individuelle et sociale »*[1].

Au sens strict, cette phrase ne veut rien dire d'autre que ceci: un chrétien doit vivre selon l'exemple du Christ, ce qui ne manque pas en effet d'avoir des répercussions politiques.

> *« La politique dite évangélique ne comporte souvent rien de plus que l'exégèse hâtive de quelques aphorismes tirés de l'Evangile joints à quelques a priori issus du gouvernement en place »*[2].

[1] VATICAN II, Gaudium et Spes n°40.
[2] COSTE (R.), Evangile et Politique, Paris, Aubier-Montaigne, 1968, p.280.

L'Evangile, contient-il un enseignement qui puisse ou doive orienter l'engagement politique? Beaucoup ne le pensent pas et estiment même qu'il serait nocif de s'en inspirer pour l'aménagement de la cité humaine. « *On ne gouverne pas les Etats avec des Notre Père* », disait Cosme de Médicis. L'Evangile doit s'appliquer à toute l'activité humaine. Le message évangélique ne contient aucune technique politique, mais il est animé d'un esprit qui doit imprégner toute la politique.

Le dirigeant politique est le premier concerné, car c'est à lui qu'appartient avant tout la responsabilité du destin de la communauté. Il doit se percevoir intensément responsable devant Dieu, avec une conscience vive de sa pauvreté devant lui et de son péché. Il doit s'efforcer d'envisager et de résoudre tous les problèmes qui se posent à lui avec toutes les ressources de son intelligence d'homme, mais aussi à la lumière de l'Evangile.

Les difficultés de toutes sortes qu'il rencontre, la tension qu'il doit surmonter, « *c'est sa façon à lui de porter sa croix à la suite du Maître* »[1]. Le Concile Vatican II fait des éclaircissements sur l'attitude des dirigeants politiques:

> *« Courage vous qui dirigez les peuples, vous pouvez procurer maintenant à vos nations un grand nombre des biens nécessaires à l'existence: le pain, l'instruction, l'ordre, la dignité des citoyens libres et unis, si vous savez vraiment ce qu'est l'homme, et seule la sagesse chrétienne peut vous le dire pleinement. Vous pouvez en travaillant ensemble dans la justice et l'amour, créer la paix, ce souverain qui est tant désiré de tous et dont le maintien et le progrès doivent tant à l'Eglise. Vous pouvez faire de l'humanité une seule cité »*[2].

[1] COSTE (R.), Op.Cit., p.320.
[2] VATICAN II, Humanoe Salutis n°4.

Les hommes sont de plus en plus convaincus que la dignité et la perfection de la personne humaine sont des valeurs très importantes qui exigent de rudes efforts. Mais ce qui est très important, c'est que l'expérience a fini par leur apprendre que la violence extérieure imposée aux autres, la puissance des armes, la domination politique ne sont pas capables d'apporter une heureuse solution aux graves problèmes qui les angoissent.

B. Les rapports Eglise-Etat et l'organisation de l'Eglise

1. La complexité des rapports entre l'Eglise et l'Etat

L'Etat et l'Eglise constituent deux « pouvoirs » qui exercent leur autorité sur les mêmes populations. Ils ont parfois des intérêts communs, mais aussi opposés. C'est pourquoi l'organisation des rapports entre l'Etat et l'Eglise a reçu des solutions différentes en doctrine et en fait au cours de l'histoire. On a connu successivement le régime de la subordination de l'Etat à l'Eglise dans le domaine religieux, philosophique et moral;

> *« le régime concordataire ou détermination par un traité spécial appelé concordat, des droits et des devoirs réciproques de ces deux puissances »*[1].

La complexité croissante des circonstances oblige le pouvoir à intervenir plus fréquemment en matière sociale, économique et culturelle, pour préparer des conditions plus favorables qui permettent aux citoyens et aux groupes de poursuivre d'une manière plus efficace la réalisation du bien complet de l'homme, dans la liberté. Assurément, selon les régions et

[1] NYANKIYE (D.), L'évolution des rapports juridiques entre l'Etat et l'Eglise Catholique au Burundi, Bujumbura, Mém., U.B., Faculté de Droit, 1991, p.19.

selon l'évolution des peuples, les relations entre la socialisation et l'autonomie peuvent être comprises de diverses façons.

> *« Sur le terrain qui leur est propre, la communauté politique et l'Eglise sont indépendantes l'une de l'autre et autonomes »* [1].

Mais toutes les deux, quoique à des titres divers, sont au service de la vocation personnelle et sociale des mêmes hommes. Ces deux institutions exerceront d'autant plus efficacement ce service pour le bien de tous qu'elles rechercheront davantage entre elles une saine coopération.

L'Eglise fondée dans l'amour du Christ contribue à étendre le règne de la justice et de la charité à l'intérieur de chaque nation et entre les nations. En prêchant la vérité de l'Evangile, en éclairant tous les secteurs de l'activité humaine par sa doctrine et par le témoignage que rendent les chrétiens, l'Eglise respecte et promeut aussi la liberté politique et la responsabilité des citoyens. L'Eglise elle-même se sert d'instruments temporels dans la mesure où sa propre mission le demande. Mais elle ne place pas son espoir dans les privilèges offerts par le pouvoir civil. Bien plus, elle renoncera à l'exercice de certains droits légitimement acquis s'il est reconnu que leur usage peut faire douter de la pureté de son témoignage ou si des circonstances nouvelles exigent d'autres dispositions. Mais il est juste qu'elle puisse porter un jugement moral, même en des matières qui touchent la politique quand les droits l'exigent.

[1] VATICAN II, Gaudium et Spes n°73.

2. Le Principe de la laïcité de l'Etat

Par elle-même, la laïcité n'indique nullement la volonté de l'Etat d'échapper à la régulation de la Parole de Dieu, sinon elle ne pourrait pas être préconisée par un chrétien, mais simplement ceci:

- *« indépendance réciproque du pouvoir politique et du pouvoir ecclésial, ou, si l'on préfère, non-ingérence de l'Etat dans les affaires de l'Eglise et de celle-ci dans les affaires du premier »*[1].

Elle n'entraîne pas nécessairement l'absence de référence à Dieu et à sa Parole dans la constitution (écrite ou coutumière) ni même la non-confessionnalité de l'Etat (absence d'un statut privilégié, droit public, pour l'Eglise). La confessionnalité de l'Etat en particulier dans un milieu religieusement homogène peut se concevoir, si, en fait, elle ne nuit pas gravement à la liberté religieuse.

L'Etat laïc considère les citoyens uniquement du point de vue de leurs droits et devoirs, en tant que membres de la communauté nationale sans considérations de leurs croyances et de leur religion.

A ce sujet, il faut souligner que la notion de la laïcité a été comprise et vécue de différentes manières. On distingue trois sortes de laïcité dont: « *la laïcité de complémentarité, d'exclusivisme et anti-religieuse* »[2].

[1] COSTE (R.), Op.cit., p.328.

[2] C.E.CA.B., L'Eglise Catholique dans le Burundi d'aujourd'hui, document de réflexion à l'usage des ouvriers apostoliques. Bujumbura le 18/8/1987, in A.C.A. n°6/1987, p.319.

La laïcité de complémentarité signifie que «*l'Etat est neutre vis-à-vis de chaque religion; mais la religion est considérée comme une valeur sociale importante pour les citoyens* »[1]. C'est pour cela que la religion peut devenir par exemple une matière d'enseignement dans les écoles privées et publiques.

Dans le système de la laïcité d'exclusivisme, l'Etat vit sa laïcité comme opposition au « *pouvoir* » de l'Eglise bien qu'il se dit neutre. Le laïcisme qui peut en découler se caractérise souvent par l'anticléricalisme.

La laïcité anti-religieuse veut dire que « *l'Etat n'est plus neutre vis-à-vis des religions dans leur ensemble. Celles-ci sont considérées comme des survivances du passé, destinées à disparaître dans la nouvelle société* »[2]. Elles ne peuvent être tolérées que comme affaires privées.

3. Les droits de la communauté religieuse

Le Concile Vatican II déclare que: « *la personne humaine a droit à la liberté religieuse. Cette liberté consiste en ce que tous les hommes doivent être soustraits à toute contrainte de la part soit des individus soit des groupes sociaux et de quelque pouvoir humain que ce soit, de telle sorte qu'en matière religieuse nul ne soit forcé d'agir contre sa conscience, en privé comme en public, seul ou associé à d'autres* »[3]. Ce concile déclare, en outre, que le droit à la liberté religieuse a son fondement dans la dignité même de la personne humaine.

En vertu de leur dignité, tous les hommes parce qu'ils sont doués de raison et de volonté libre, et par suite, pourvus d'une responsabilité

[1] C.E.CA.B ,Op.Cit. , p. 319
[2] Ibidem
[3] VATICAN II, Dignitatis Humanoe n°2.

personnelle, sont pressés par leur nature même et tenus par obligation morale à chercher la vérité, celle surtout qui concerne la religion.

La conscience de la dignité humaine est devenue plus vive. D'où l'effort pour instaurer un ordre politico-juridique dans lequel les droits de la personne au sein de la vie publique soient mieux protégés.

> *« Pour que la liberté religieuse existe réellement, il faut accorder des droits particuliers à la communauté religieuse afin qu'elle puisse exister, se maintenir et se développer »*[1].

Ainsi, on peut dire que le droit d'association, le droit de réunion et le droit d'organisation sont indispensables à la vie de la communauté religieuse. La liberté de réunion et d'association pacifiques est garantie dans les conditions fixées par la loi.

> *« L'exercice du droit de réunion pacifique ne peut faire l'objet que des seules restrictions conformément à la loi et qui sont nécessaires dans une société, dans l'intérêt de la sécurité nationale, de la sûreté publique, de l'ordre public ou pour protéger la santé ou la moralité publique, ou les droits et les libertés d'autrui»* [2] .

Quant au droit d'association:

> *« toute personne a le droit de s'associer librement avec d'autres, y compris le droit de constituer des syndicats et d'y adhérer pour la protection de ses intérêts »*[3].

[1] VATICAN II, Dignitatis Humanoe n°2.
[2] Ibidem
[3] Ibidem

Le droit de constituer librement des associations et celui de se réunir sont énoncés respectivement par les articles 10 et 11 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

L'art. 10, al. 2 dispose :

> *« Toute personne a le droit de constituer librement des associations avec d'autres, sous réserve de se conformer aux règles édictées par la loi »*[1].

En ce qui concerne le droit de réunion, l'art. 11 stipule:

> *« Toute personne a le droit de se réunir librement avec d'autres. Ce droit s'exerce sous la seule réserve des restrictions nécessaires édictées par les lois et règlements, notamment dans l'intérêt de la sécurité nationale, de la sûreté nationale, de la santé, de la morale ou des droits et libertés des personnes »* [2].

Pour faire connaître sa doctrine, la communauté religieuse et ses membres doivent pouvoir user de ces droits.

La communauté doit donc avoir une existence légale pour qu'elle puisse s'organiser et vivre au grand jour comme toutes les autres associations sociales, culturelles, économiques, etc. Le droit d'organisation qui en découle consiste à pouvoir établir les conditions d'admission et d'exclusion des membres de la communauté religieuse.

Par conséquent, celle-ci doit pouvoir procéder à la nomination des chefs religieux et doit être seule à préciser les doctrines et les rites. Toute

[1] NYANKIYE (D.), Op.cit., p.30.
[2] NYANKIYE (D.), Ibidem.

intervention de l'Etat pour fixer notamment les qualités des responsables serait de nature à porter atteinte à la liberté religieuse.

Dans la conscience de la plupart des gens s'intensifie le souci de préserver les droits des minorités à l'intérieur d'une nation, sans négliger pour autant leurs obligations à l'égard de la communauté politique. De plus, le respect de ceux qui professent une opinion ou une religion différentes grandit de jour en jour. En même temps, une plus large collaboration s'établit, capable d'assurer à tous les citoyens, et non seulement à quelques privilégiés, la jouissance effective des droits attachés à la personne.

Si l'autorité publique devient injuste à l'égard des citoyens, que ceux-ci sachent comment défendre leurs droits et ceux de leurs concitoyens en respectant les limites tracées par la loi et la loi évangélique.

> *« Que les droits de toutes les personnes, des familles et des groupes, ainsi que leur exercice, soient reconnus, respectés et valorisés, non moins que les devoirs civiques auxquels sont astreints tous les citoyens »*[1].

Parmi les devoirs civiques, il faut rappeler l'obligation de rendre à l'état les services matériels et personnels requis par le bien commun.

[1] VATICAN II, Lumen Gentium n°14

4. L'Organisation de l'Eglise et la présentation de l'Eglise Catholique du Burundi.

a. L'Organisation

L'Eglise s'impose à la société comme une institution organisée et variable, qui rayonne plus par une administration efficace mais aussi par une animation intensive. Elle jouit d'un certain prestige; elle a réalisé beaucoup de bonnes choses; elle est bien organisée et fort stable; c'est une force spirituelle cohérente; elle se fait respecter.

Eu égard aux exigences du bien commun de l'Eglise, l'autorité ecclésiastique peut choisir et promouvoir d'une façon spéciale certaines associations et institutions apostoliques, visant un but spirituel, et assumer à leur égard une responsabilité particulière.

L'Eglise est officiellement reconnue. Elle se structure intérieurement en se donnant des cadres et des institutions pour accueillir les masses qui viennent à elle, servir les pauvres, former les chrétiens, des prêtres, des religieux et religieuses, soit au service de sa propre croissance, soit au service du développement humain du peuple, les deux étant étroitement liés.

L'Eglise Catholique est donc une organisation religieuse dont le chef est indépendant de toutes les instances nationales, centrée sur la Papauté, qui prend place à côté des multiples organisations religieuses, et qui du même coup laisse en dehors d'elle une foule considérable d'êtres humains.

Quant aux modalités concrètes par lesquelles une communauté politique se donne sa structure propre et organise le bon équilibre des pouvoirs publics, elles peuvent être diverses, selon le génie propre de chaque peuple et la marche de l'histoire. Mais elles doivent toujours servir à la formation d'un homme cultivé, pacifique, bienveillant à l'égard de tous, pour l'avantage de toute la famille humaine.

b) La présentation de l'Eglise Catholique du Burundi[1]

1. Structures

a) Institutions:
- diocèses
- paroisses
- succursales centrales

b) Personnel
- Evêques (tous Burundais)
- Prêtres
- Religieux et Religieuses
- Catéchistes

2. Services

a) Economat général et économats locaux

b) Bureaux diocésains de développement

c) C.E.D. - caritas

[1] NGOYAGOYE (E.), « Contribution de l'Eglise au développement du Burundi », in A.C.A. n°3/1979, pp.121-122.

3. Oeuvres

a) Evangélisation:
- Eglises-chapelles
- Liturgie
- Catéchèse
- Apostolat (profession, famille, ...)

b) Enseignement:
- Supérieur (Grands Séminaires)
- Secondaire (Petits Séminaires et Ecoles sous convention)
- Para-scolaire pour jeunes et adultes: éducation de base et classes Yagamukama.
- Noviciats

c) Service santé

d) Service social:
- foyers sociaux et homes

e) Assistance caritative:
- Comités caritatifs
- Centres pour handicapés et orphelins

f) Presse:
- Journal
- Imprimerie
- Librairies

g) Autres réalisations:
- Coopératives
- Habitat, adduction d'eau, ponts, moulins
- Ateliers de construction mécanique
- Garages, menuiserie
- Camps de travail.

4) Moyens

a) Dépenses:

- Constructions
- Entretien et réparation
- Nourriture, habillement, logement et déplacement
- Pension
- Soins des malades
- Culte
- Impôts.

b) Recettes:

- Ateliers
- Dîme
- Salaire et subsides du gouvernement pour certains services.
- Fermes
- Revenus locatifs
- Aide extérieure.

En effet, le rôle de l'Eglise n'est pas seulement d'apporter aux hommes le message du Christ et sa grâce, mais aussi de pénétrer et de parfaire par l'esprit évangélique l'ordre temporel (le pouvoir politique).

L'ordre temporel est à renouveler de telle manière que, dans le respect de ses lois propres et en conformité avec elles, il devienne plus conforme aux principes supérieurs de la vie chrétienne et soit adapté aux conditions diverses des lieux, des temps et des peuples. Avec les affrontements, les problèmes exceptionnels...; on peut dire sans exagérer qu'un monde nouveau s'élabore, dans lequel l'Eglise doit s'incarner et

cette nouvelle incarnation se réalise dans une période singulièrement bouleversante de l'histoire du Burundi.

CHAP. II EGLISE CATHOLIQUE: ENJEU PRINCIPAL DANS LA VIE POLITIQUE DE 1965 à 1972.

Que faisait l'Eglise durant ces tristes journées? Elle poursuivait comme à l'accoutumée sa tâche d'évangélisation et de développement dans l'ensemble du territoire. Mais, elle ne négligeait pas ses devoirs vis-à-vis des politiciens.

> *« Les Eglises (plus particulièrement l'Eglise Catholique) viennent en seconde position dans le parallélisme des forces agissant sur la politique du Burundi »*[1].

En effet, l'influence de l'Eglise Catholique sur la majorité de la population était quasi absolue. Elle s'est engagée à fond dans les luttes politiques de cette époque.

A. Les antécédents historiques des conflits

1. L'origine des conflits politiques d'après les hommes d'Eglise

> *« L'Eglise Catholique estimait que les crises de nature politique et ethnique qu'avait connues le Burundi à la veille et au lendemain de la proclamation de la République étaient le fruit "d'une démocratie mal préparée »* [2].

Et cela dès les années 1959 quand sont apparues les premières velléités indépendantistes africaines et burundaises.

[1] PERRAUDIN (J.), Chronique de l'Eglise Catholique du Burundi après l'indépendance, Bologna, E.M.I., 1996, p.10.

[2] *Ndongozi* n°7 du 1er Avril 1966, p.2.

Pour les guides de l'Eglise Catholique burundaise, c'est en ces périodes d'ébullition indépendantiste que certains politiciens furent tentés de mettre sur pied des formations politiques à la coloration ethnique. « *Seul le parti UPRONA avait pu dépasser ce genre de pratique* »[1]. Ce parti a pu unir les Burundais autour des idéaux nobles, raison pour laquelle ce fut lui qui décrocha l'indépendance le 1er Juillet 1962.

2. Le rôle de l'idéologie coloniale belge

A partir des années 1950, l'Afrique fut traversée par un courant fort de décolonisation et le Burundi ne fut pas épargné. Au moment où les colonisés s'acharnaient à lutter pour l'indépendance, les puissances colonisatrices s'ingéniaient à prendre des mesures dilatoires dans le but de se maintenir le plus longtemps possible dans les colonies.

> *« C'est ainsi qu'à partir des années 1950, la Belgique joua sur la corde ethnique. Elle réforma les structures administratives et institutionnelles pour les doter d'hommes nouveaux, c'est-à-dire les Bahutu »*[2].

Les Belges parlèrent de l'exploitation des Bahutu par les Batutsi. Philippe SIRIBA regrette cette situation en ces termes:

> *« Au lieu de dire que les Batutsi et les Bahutu ont été exploités par les Baganwa avec l'aide de la colonisation, on parla d'exploitation des Bahutu par les Batutsi »*[3].

[1] PERRAUDIN, (J.), Op.cit., p.47.
[2] SIRIBA (P.), La colonisation et la tribalisation au Burundi, Paris, Institut Catholique d'Assas, 1978, p.149.
[3] Idem, p.150.

Ndongozi parle également du principe de la Belgique de « *diviser pour régner* »[1] qui animait les autorités belges qui voulaient s'immiscer dans cette crise.

3. L'exemple du Rwanda

Pour comprendre ces conflits, il est indispensable de parler brièvement du Rwanda « *car l'histoire récente du Burundi a été une suite logique de la rupture de l'équilibre au Rwanda. Les génocides du Rwanda continuent de projeter leur ombre sur notre pays* »[2]. Pour les organisateurs des massacres, ce qui s'est passé au Rwanda doit nécessairement se passer chez nous. Les mêmes causes doivent produire les mêmes effets.

Albert SHIBURA poursuit son passage en éclaircissant le massacre rwandais et dit: « *Une certitude: il n'y a pas eu de la révolution Muhutu au Rwanda. Il y a eu tout simplement des massacres organisés par l'administration* »[3] où les Bahutu aidés par le pouvoir colonial et l'Eglise venaient d'exterminer et de chasser les Batutsi du pouvoir par l'abolition de la monarchie et l'instauration de la République.

Cette situation inquiétait énormément les Barundi. D'une part, la composition ethnique est similaire et d'autre part, le Burundi était devenu une terre d'asile pour de nombreux réfugiés rwandais (Batutsi) de 1959.

[1] *Ndongozi*, n°1 du 15 Février 1972.
[2] SHIBURA (A.), Témoignages, Bujumbura, 1993, pp22-23.
[3] Ibidem

4. La radicalisation des divisions

La mort de Rwagasore a ouvert incontestablement une crise Hutu-Tutsi.

> *« La mort du Prince Louis Rwagasore a immédiatement provoqué un conflit pour l'obtention des sièges de Président et du bureau politique, ce conflit d'hommes se transforma en conflit d'ethnies »*[1].

L'assassinat de Pierre NGENDANDUMWE a compliqué la situation:

> *« l'ethnisme a surgi au grand jour. Dès ce moment, les deux divisions idéologiques disparaissent et cèdent la place aux divisions ethniques »*[2].

Les extrémistes Hutu voulaient, se disaient-ils se venger des Tutsi en excluant ceux-ci dans tous les appareils de l'Etat. Ce fut donc l'ethnisation des élections de Mai 1965 et les Hutu prirent le dessus. Non contents de leur victoire "*démocratique*", certains Hutu tentèrent un putsch qui coûta la vie aux citoyens des deux ethnies.

Avec cette sombre histoire, l'élite, soucieuse de l'avenir du pays, pensait déjà à l'avènement du régime républicain pour "*mettre fin*" à ces querelles intestines. C'est ainsi qu'après quatre ans d'indépendance, la monarchie constitutionnelle fut abolie car:

[1] PARQUE, (V.), Evolution politique du Burundi de la première République à nos jours, Bruxelles, Université Libre de Bruxelles, 1992, p.35.

[2] MANIRAKIZA, (M.), La fin de la monarchie burundaise 1962-1966, Bruxelles, Le Mât de Misaine, 1990, p.73.

« ... la monarchie décadente ne défendait plus du tout les valeurs acquises par l'indépendance (unité nationale, souveraineté nationale, ... »[1].

Lorsque la République fut proclamée, la grande illusion a été de croire que les problèmes devaient disparaître avec la monarchie parce que:

« Celle-ci est sensée représenter les intérêts d'une ethnie, les Tutsi, dans laquelle la classe des Ganwa profite le plus. Parce qu'avec la monarchie, un Hutu ne pourra jamais devenir Roi, donc jamais le chef de l'Etat Hutu. Parce que depuis des périodes séculaires, le Burundi a toujours été gouverné par des Tutsi et que cela devient intolérable et injuste que la majorité soit soumise à l'autorité de la minorité »[2].

5. La montée de l'ethnisme à travers la course effrénée au pouvoir

Après l'indépendance, le Burundi fut confronté aux problèmes de gestion du pouvoir jusqu'à la chute de la monarchie le 28 Novembre 1966. Déjà après la mort de RWAGASORE, J.P. HARROY parle des premières frictions qu'il y aurait eu entre l'UPRONA et les groupements hutu. Ceux-ci estimaient que le Prince n'avait pas tenu ses promesses faites au Bahutu lors de la campagne électorale:

« Ils estimaient qu'une part insuffisante de portefeuilles-clés leur avait été faite dans le gouvernement. Le Parti du Peuple était le plus revendicatif »[3].

[1] NIJEMBAZI, (B.), La gestion politique du Burundi au regard des valeurs fondamentales 1962-1991. Essai d'analyse, Bujumbura, Mémoire, U.B., FLSH, Histoire, 1994, p.51.

[2] MADIRISHA, (J.), « L'UNEBA devient une milice républicaine », in Remarques Africaines, n°290 du 18 Mai 1967 pp.272-275.

[3] HARROY, (J.P.), Burundi 1955-1962: Souvenirs d'un combattant d'une guerre perdue, Bruxelles, Hayez, 1987, p.600.

La période qui va de la mort de Rwagasore à la chute de la monarchie fut caractérisée par une grande instabilité gouvernementale. La question ethnique obséda de plus en plus la vie publique dans la course aux places au point d'apparaître comme le facteur politique essentiel aux yeux des Burundais et des étrangers.

Le roi faisait alterner des premiers ministres hutu et tutsi à cause des intrigues politiques qui rongeaient la classe politique burundaise. C'est ainsi que le 12 Janvier 1965 sous la pression des diplomates occidentaux et de certains politiciens Burundais, le Mwami démit le gouvernement Nyamoya et désigna Ngendandumwe comme formateur d'un nouveau gouvernement. Le jour même de la composition de la nouvelle équipe ministérielle, Ngendandumwe est assassiné par un Rwandais, Muyenzi Gonzale, employé à l'ambassade des Etats-Unis à Bujumbura.

Le successeur de Ngendandumwe fut lui aussi un Hutu en la personne de Joseph Bamina. Il fut désigné en Mars 1965 mais son gouvernement fut suspendu en Juin de la même année.

En septembre, un nouveau gouvernement fut formé par un Ganwa, Léopold Bihumugani. En guise d'illustration, voici la répartition des principaux postes vers la fin de la monarchie.

Tableau 1: Postes de responsabilités civiles par ethnie en septembre 1964

FONCTION	EFFECTIFS	
	Hutu	Tutsi
- Ministres	5	8
- Chefs de cabinet	3	7
- Directeurs généraux	4	9
- Directeurs	8	34
- Gouverneurs de Province	2	6
- Commissaires d'arrondissement	3	15
- Directeurs parastataux	0	13
- Responsables de Parquet	0	7
- Juges/tribunaux de Province	0	11
- Juges/tribunaux de résidence	3	66
- Corps diplomatique	5	22
- Total	33	181
%	15	85

Source: Pie NDAYISHIMIYE, Les tentatives d'explication des crises des régimes politiques africains post-coloniaux (1960-1995). Cas du Burundi. Bujumbura, U.B., F.L.S.H., Histoire, Mém., 1995, Annexe II.

Tableau 2: Répartition ethnique du pouvoir en Juillet 1965

FONCTION	EFFECTIFS	
	Hutu	Tutsi
- Parlementaires	23	10
- Sénateurs	6	2
- Directeurs généraux	7	12
- Directeurs	15	36
- Directeurs Adjoints	73	95
- Total	73	95
%	43	57

Source: NDAYISHIMIYE, (P.), Op.cit., Annexe II.

«Le coup d'Etat manqué de 1969 et surtout l'explosion de haine ethnique de 1972 aboutissent à l'élimination quasi totale d'éléments Hutu dans presque tous les postes de responsabilité »[1].

On aura remarqué, parmi les victimes, la proportion considérable de ceux qu'on peut appeler « *intellectuels* » ou personnes influentes: les soldats Hutu de l'armée nationale, Employés de gouvernement, Médecins, Prêtres, Professeurs et Etudiants de l'université, Instituteurs...

En plus de la course au pouvoir, la classe politique fut scindée en deux blocs: le bloc dit « Casablanca » et le bloc dit « Monrovia » en référence aux deux conférences tenues respectivement dans ces capitales en Janvier 1961 et en Avril de la même année.

[1] NDAYISHIMIYE, (P.), Op.cit., Annexe II

Les pays africains étaient divisés selon leur appartenance soit au bloc « capitaliste » (Monrovia), soit au bloc « socialiste (Casablanca).

> *« Transposées au plan burundais, ces divisions étaient purement subjectives et artificielles »*[1].

Les partisans de ces blocs se livrèrent à une course effrénée au pouvoir. Chaque bloc voulait s'attirer les privilèges de la couronne au détriment de l'autre.

> *« Du côté de Casablanca, les têtes se nommaient André Muhirwa, Premier Ministre, Jean Ntiruhwama, Albin Nyamoya, Zénon Nicayenzi.*
> *Les personnages les plus influents du groupe de Monrovia étaient Thadée Siryuyumunsi, Président de l'Assemblée, le docteur Pie Masumbuko et surtout Pierre Ngendandumwe, vice-premier ministre et ministre des finances »*[2].

Le groupe de Casablanca accusa certains de ses collaborateurs Hutu de verser dans le tribalisme. Prié par le Souverain de les démettre, le premier ministre refusa. Les querelles entre groupes opposés continuèrent de plus belle.

> *« Un beau matin, les leaders du groupe Monrovia furent arrêtés. On les soupçonnait d'ourdir un complot et de cacher des armes. On ne découvrit rien »*[3].

[1] PERRAUDIN (J.), Op.cit., p.29
[2] Ibidem
[3] Idem, p.30.

B. L'Eglise Catholique face à l'avènement de la République

1. L'avènement de Charles Ndizeye et la fin de la monarchie

Au terme de maintes délibérations, les politiciens réunis, décidèrent de déposer Mwambutsa tout en estimant prématurée la proclamation de la République. Ils s'entendirent pour proposer le trône au fils du monarque, le Prince Charles Ndizeye, âgé de 17 ans. Ce dernier, d'abord réticent, finit par accepter le rôle qu'on lui proposait.

Il entreprit des tournées à travers tout le pays en vue de se rendre compte de la situation socio-politique du pays. Une vue générale de la situation allait probablement lui permettre d'élaborer un projet de société adapté. Lors de ses tournées à travers le pays, il est accueilli triomphalement et avec beaucoup d'enthousiasme. Pour la plupart des Burundais, Charles Ndizeye incarne l'espoir pour le pays.

Cette attitude des Burundais face à l'avènement de Charles Ndizeye est d'autant plus compréhensible qu'ils avaient enduré beaucoup de malheurs au cours du long règne de son père Mwambutsa Bangiricenge. Le paroxysme venait d'être atteint avec les massacres interethniques dans la région de Muramvya et la tentative du coup d'Etat d'Octobre 1965.

Le Prince promit de redresser le pays en s'entourant d'hommes politiques compétents et responsables. Malgré ces promesses, certains hommes politiques de l'époque considéraient le règne de Charles Ndizeye comme une transition vers la République. Micombero allait être désigné pour former le gouvernement malgré les intrigues de la cour.

L'opinion nationale joua un grand rôle quant à la nomination de Michel Micombero comme formateur du gouvernement:

> *« Les membres de la J.N.R. (Jeunesse Nationaliste Rwagasore) et les Burundais de l'Université de Bujumbura, lors de la marche de soutien au Prince Charles Ndizeye ont demandé au fils du roi de choisir Micombero comme formateur du gouvernement: ce vaillant parmi les vaillants qui a tiré le Burundi des dents des rapaces »*[1].

Un autre fait nous montre que depuis les événements de 1965, Michel Micombero commence à s'affirmer comme l'homme fort du pays sur qui les Burundais peuvent désormais compter.

Quand Micombero fut désigné comme Premier Ministre, le conflit entre le Palais et le Gouvernement ne tarda pas à surgir. En effet, les intriguants de la cour à défaut d'obtenir le poste de Premier Ministre tentèrent de faire pression sur le Prince Royal afin qu'ils entrent au gouvernement. Il tenta de l'exiger à son Premier Ministre mais celui-ci refusa catégoriquement.

Après le 8 Juillet 1966, une analyse rétrospective de la politique burundaise permettait de conclure que le pays était au seuil de la proclamation de la République burundaise.

> *« Le règne de Ntare se révéla incapable de contribuer à l'édification et à la rénovation nationale »*[2].

[1] « Abari mu rwaruka rw'umuganwa Ludoviko Rwagasore n'Abarundi bari mw'ishule nkuru ya Bujumbura aho bari mu rugendo rw'ugushigikira umuganwa Karoli Ndizeye basaba umwana w'umwami ngo atore Micombero ngo abe ari we ashinga leta: Iyo ntwari mu ntwari yakuye uburundi mu menyo y'ibisiga », in *Ndongozi* n°8 du 15 Juillet 1966, p.1.

[2] MANIRAKIZA (M.), Op.cit., p.95.

C'est ainsi que le jeune monarque burundais alors en visite officielle en République du Congo fut déclaré déchu le 28 Novembre 1966 par le Capitaine Micombero. Le dernier Souverain fut déposé par l'armée et la Première République burundaise fut ainsi proclamée.

L'Eglise Catholique exaspérée par les crises au niveau des institutions politiques dont la monarchie était responsable salua avec beaucoup d'enthousiasme l'avènement de la République.

> *« L'Eglise voyait l'avènement de la République comme le nouvel espoir pour les Burundais dont les coeurs étaient meurtris par les événements de 1965. »*[1].

2. Une population inquiète à l'avènement de la République

Les dirigeants de la première République (du moins au début du régime) devaient avoir de quoi se réjouir dans la mesure où, n'eut été l'implication du clergé dans l'assise de la République, l'accueil du régime aurait pris un autre sens:

> *« une véritable douche froide s'abattit sur la population paysanne qui ne pouvait s'imaginer un Burundi sans son Mwami (roi). Fidèle à ses habitudes, la population désapprouva calmement, dignement et discrètement »*[2].

Dès l'abolition de la monarchie, la population était inquiète à telle enseigne qu'elle s'estimait abandonnée et laissée à elle-même.

Les milieux paysans et même certains habitants de la ville de Bujumbura furent gagnés par la peur. En effet, l'emprise charismatique

[1] PERRAUDIN (J.), Op.cit., p.43.
[2] Idem., p.41.

exercée par la royauté sur les Burundais et l'influence royale sur la population étaient encore une réalité vivante.

Dans l'ensemble, les premiers jours de la première République étaient caractérisés par une certaine collaboration plus ou moins franche entre l'Eglise et l'Etat. Cela était dicté par l'intérêt car l'Etat était soulagé par le fait que l'Eglise l'aidait à soumettre les masses de la population, soit par pure orthodoxie chrétienne: l'Eglise de son côté sentait l'obligation de ne jamais gêner le pouvoir en place de peur qu'elle ne viole ou ne dévie de sa mission de réconcilier et de rassembler.

3. La réaction des milieux catholiques

Le régime républicain fut bien accueilli par les « *gens d'Eglise* ». Ils ont souhaité à la République et à son chef d'oeuvrer pour le bien du pays. Ils leur ont témoigné la confiance en implorant les bénédictions divines sur les nouvelles autorités. L'Eglise est la Mère de tous, aussi bien des monarchistes que des républicains. Aucune institution humaine, aucun pouvoir humain n'est éternel, aucun n'est indispensable. Seul Dieu est nécessaire, parce que de lui dépendent la vie et la mort.

L'hypothèse la plus plausible est que les membres de la hiérarchie catholique étaient animés d'un esprit rassembleur tant les déchirements ethniques étaient encore présents dans toutes les mémoires.

Mgr Ntuyahaga premier Evêque Murundi et Evêque de Bujumbura nous révèle les souhaits de l'Eglise Catholique:

« Nous rendons donc hommage à l'ancienne institution passée et nous saluons avec beaucoup d'espoir la nouvelle institution républicaine. Nous ne pouvons que lui souhaiter beaucoup de succès pour le bonheur de notre Burundi »[1].

L'honneur et l'estime de la République exigent le respect de bonnes traditions, qui ont porté le Burundi au premier rang des pays civilisés d'Afrique, non au point de vue matériel et technique, mais spirituel et moral.

Heureusement, la puissante Eglise Catholique s'y était donnée corps et âme, sinon il y aurait lieu de s'imaginer comment les milieux paysans auraient accepté de vivre dans un régime autre que monarchique.

4. Une messe célébrée pour la République

Environ trois semaines après l'instauration de la première République,

*« il y eut la célébration d'une messe baptisée "*Messe du Saint Esprit*" dite à l'intention de la République et de son président, presque toutes les autorités étaient là »*[2].

La valeur que les nouvelles autorités ont accordé à cet événement était importante. En effet, le Président lui-même a assisté à ce service divin, entouré des membres du Comité National de la Révolution (C.N.R.), du gouvernement ainsi que du corps diplomatique et consulaire accrédité à Bujumbura.

[1] Mgr Ntuyahaga Evêque de Bujumbura, cité par PERRAUDIN, (J.), Op.cit., p.44.
[2] Infor-Burundi n°203 du 10 au 17 Décembre 1966, p.4.

« La messe a eu lieu, le 17/12/1966 à 9h30' dans la Cathédrale Regina Mundi de Bujumbura. Plus qu'un symbole et comme pour tout couronner, le Président de la République a été accueilli en grande pompe par Mgr Michel Ntuyahaga, Evêque de Bujumbura, pendant qu'un détachement de l'armée nationale rendait les honneurs »[1].

Une foule nombreuse de fidèles était venue s'associer à la célébration de la messe. C'est un geste hautement symbolique et concrétisant l'union des deux institutions: Eglise et République (Etat). Les fidèles et autres participants ont pu chanter à l'unisson les chants d'action de grâce et l'hymne national.

Au cours de cette messe appelée "Messe du Saint-Esprit", l'Evêque demande au Seigneur de protéger et de guider le Capitaine Micombero, premier président du Burundi ainsi que son équipe ministérielle dans l'accomplissement de leur lourde tâche. Il ajoute:

« Nous sommes heureux, et nous remercions Dieu, que la révolution se soit faite sans effusion de sang et que le jeune roi Ntare V soit parti sain et sauf. Nous sommes reconnaissants de ce sentiment d'humanité aux auteurs de la révolution, qui ont horreur du carnage »[2].

✂ L'Eglise Catholique ne se contentait pas de prier et de faire des déclarations de principe. Sous la République comme sous la monarchie, elle poursuivait avec zèle sa double tâche d'évangélisation et de développement. Il importe néanmoins de situer clairement sa position face au nouveau régime.

[1] Infor-Burundi n°203 du 10 au 17 Décembre 1966, p.4.
[2] Discours de Mgr Ntuyahaga Michel, cité par PERRAUDIN, (J.), Op.cit., p.44.

5. L'Eglise face au régionalisme

A côté de l'ethnisme qui a opposé les deux principales ethnies (Hutu et Tutsi), le Burundi a également souffert du régionalisme.

> *« Le régionalisme lui, consiste à diviser les Tutsi ou le Hutu suivant les régions »*[1].

Mais cette politique régionaliste n'est cependant l'oeuvre que d'une fraction de la minorité Tutsi, celle des Abanyabururi ou Tutsi issus d'une province du sud du pays, le Bururi.

En effet,

> *« dans le gouvernement, les postes ministériels-clefs ne sont occupés que par trois hommes issus de Bururi: Artémon Simbananiye, Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et du Plan; Albert Shibura détenait à la fois les portefeuilles de l'Intérieur et de la Justice; François Gisamare était chargé de l'Education Nationale et de la Culture »*[2].

Une action suscitant presque toujours une réaction, les Tutsi des autres provinces essayèrent de se défendre en formant des groupuscules régionalistes; mais comme le pouvoir politique leur échappait, ils ne constituèrent aucune menace pour les tenants du pouvoir.

Les Tutsi du centre et ceux du nord du pays ou Abanyaruguru, épris de plus d'équité mais aussi conscients des réalités, voudraient une

[1] MANIRAKIZA, (M.), Burundi: De la révolution au régionalisme 1966-1976, Paris & Bruxelles, Le Mât de Misaine, 1992, p.109

[2] Xavier UGEUX, (E.), « Parodie judiciaire au Burundi », in Remarques Africaines n°393 du 10 Février 1972, p.10.

politique de collaboration avec la majorité populaire. Il faut compter parmi eux la plupart des accusés des procès.

Le régionalisme a causé un tort énorme à l'unité des Barundi, bien que certains veuillent en minimiser les méfaits. Le régionalisme ulcéra les Tutsi des autres régions et exacerba les Hutu.

Dans la lettre du 4 Novembre 1971, les Evêques du Burundi ont apporté quelques suggestions dans l'espoir ferme qu'avec la collaboration de tous, elles contribuent à améliorer la situation:

> *« Le pouvoir ne peut être en aucun cas un instrument de domination d'une masse inconsciente, au seul profit de quelques individus. Il est au service de la communauté des hommes »*[1].

Dans la même lettre, les Evêques ont fait des constatations au sujet de la distribution du travail par l'état.

> *« Dans les administrations, certains hommes se sont cru dans l'obligation d'assurer par eux-mêmes, plusieurs fonctions de premier plan, parfois même difficilement compatibles »*[2].

L'administration devient une cohorte de fonctionnaires, recrutés pour leur appartenance ethnique ou régionaliste, mais aussi pour leur allégeance au parti ou, au moins, leur obédience. Thérèse Pujolle décrit ce genre de situation en ces termes:

[1] Message des Evêques, du 4 Novembre 1971 in Remarques Africaines n°393 du 10 Février 1972, p.12.
[2] C'est M. Albert Shibura, Ministre de l'Intérieur et de la Justice qui est visé.

« L'Etat se contente du prélèvement des ressources nationales au profit de groupes restreints élargie par des alliances ethniques ou régionalistes. L'accaparement du pouvoir politique par des oligarchies à tonalité ethnique ou régionaliste s'effectue le plus souvent par coup d'Etat militaire »[1].

Du "*népotisme*", on a crié au régionalisme, avec ce que cela comporte de jalousie frisant la haine, fomentant la division. Dans cette atmosphère, on est psychologiquement tenté de chercher aide et protection chez ses proches, parents et amis, par crainte de compromettre sa situation ou son travail. Résultat:

« Les fonctionnaires ne remplissent pas, quand bien même ils le souhaiteraient, une mission de service public car la chose publique est ignorée. Ils sont eux-mêmes pris dans les solidarités du groupe et dans l'allégeance au système qui les nourrit, eux et leur famille »[2].

Les autres deviennent méfiants, irresponsables, s'acquittent de leur service à la façon de mercenaires. On fait le minimum requis, tout juste pour ne pas être révoqué et continuer à toucher son salaire. On n'est pas responsable, on se désolidarise, ne fût-ce que tacitement. C'est ce que les Evêques ont appelé la mort de la conscience professionnelle.

6. L'Eglise face aux arrestations et procès

L'Eglise a été intimement mêlée à l'histoire de ce pays. L'Eglise se reconnaît donc réellement solidaire du genre humain et de son histoire. A propos des arrestations et les procès qui s'en sont suivis, l'Eglise

[1] PUJOLLE, (T.), L'Afrique Noire, Paris, Flammarion, 1994, p.36.
[2] Idem., p.37

catholique n'a pas été indifférente pour l'intérêt du pays. Les années 1965, 1969, 1972 ont été les plus visées en procès.

Pour ce qui concerne l'année 1965,

> *« Le 18 octobre 1965, les Hutu extrémistes, avec à leur tête Antoine Serukwavu, secrétaire d'Etat à la gendarmerie et Gervais Nyangoma, tentèrent un coup d'Etat. Le palais royal fut attaqué, la garde royale fut liquidée, mais le roi réussit à s'enfuir »*[1].

La troupe loyaliste, sous les ordres du capitaine Michel Micombero, aidée par la garnison de Gitega, qui avait fait mouvement vers la capitale vint à bout des mutins. On dénombrait une centaine de morts parmi les révoltés. Un tribunal d'exception condamna une vingtaine de conjurés à la peine capitale.

Dans une lettre pastorale datée du 27 Octobre 1965, Mgr Grauls alors Archevêque de Gitega rappela aux fidèles la loi de Dieu pour leur dire quelle doit être leur conduite.

> *« Ce qu'il faut, en ce moment plus que jamais, c'est que tous les hommes de bonne volonté s'acharnent à créer un climat de compréhension et d'aide mutuelle en même temps que de respect de la vie et de la personne humaine ainsi que des biens. Avec la paix tout sera sauvé, tandis qu'avec la guerre tout sera perdu »*[2].

On peut dire que ces événements broyèrent le coeur de Mgr Grauls. Il aimait tant le Burundi! Il n'avait rien négligé pour amener ses dirigeants, dont plusieurs étaient de ses amis, à s'entendre et il les voyait s'entre-tuer.

[1] MANIRAKIZA, (M.), Op.cit., p.41.
[2] PERRAUDIN, (J.), Op.cit., p.34.

« Sa santé en souffrit. Peu après le coup d'Etat, il se rendit en Belgique pour consulter les médecins et se reposer »[1].

En 1969, le coup d'Etat hutu manqué se situe dans la poussée que nous avons déjà constatée chez les politiciens et militaires hutu cherchant à obtenir une plus juste part dans les postes de direction et les avantages sociaux que le pays était en mesure d'offrir à ses enfants.

Lorsque Artémon Simbananiye appela les Tutsi à l'unité, les Hutu décidèrent de prendre les devants, d'autant plus que la rivalité régionaliste opérait une fissure dans l'ethnie Tutsi. «*Les Hutu constituaient encore la majorité à l'armée, surtout dans la troupe* »[2]. Dans cette perspective, des militaires et des civils se rencontrèrent à Bujumbura chez Bernard Kanyaruguru qui avait pris la tête du mouvement et à Kamenge chez André Kabura et Venant Ntwenga. D'autres se réunissaient à Ngozi. Des indiscrétions filtrèrent. Les conjurés furent arrêtés. D'après Manirakiza Marc:

« Lors des séances publiques, ils passèrent rapidement aux aveux; les preuves étaient incontestables. 23 personnes, le chef civil Kanyaruguru et les chefs militaires Karorero et Katariho, furent passés par les armes. D'autres furent condamnés à terme ou acquittés »[3].

Fort différente est la version des faits que donne le Professeur Raphaël Ntibazonkiza. D'après lui, ce coup d'Etat était inventé de toutes pièces. Quant au procès, c'était une parodie judiciaire qui se solda par 67 condamnations, dont 23 à la peine capitale. Des 23 fusillés, 19 étaient des officiers hutu.

[1] PERRAUDIN, (J.) ,Op.Cit. , p35
[2] Xavier UGEUX, (E.), « Parodie judiciaire » in Remarques Africaines n°393 du 10 Février 1972, p.9.
[3] MANIRAKIZA, (M.), Op.cit., p.42.

Les Evêques consignèrent l'événement dans leur « *mémoire* » destiné à leurs collègues africains qui devaient se rencontrer au symposium de Kampala mais sans le commenter.

Les procès de 1971 se situaient en fait dans le cadre de la politique tribaliste et régionaliste, teintée aussi de népotisme que menaient certains dirigeants du nouveau régime.

> *« Sept personnalités tutsi, de la province de Muramvya ou considérées comme telles, furent arrêtées et accusées de comploter contre l'état sur la base du seul témoignage du chef des Forces armées »*[1].

Entretemps, les arrestations s'étaient poursuivies frappant de nombreux anciens ministres ou diplomates, tous accusés d'atteinte à la sûreté de l'état.

Mais à peine commencé, le procès dut être interrompu pour complément d'enquête et à cause des réactions émanant des spectateurs et de l'opinion publique en faveur des accusés; le procès était en effet public et radiodiffusé.

> *« D'autres arrestations suivirent, dont celle de Manirakiza Marc. Le 24 Janvier 1972, les accusés comparaissaient devant un tribunal militaire. Neuf ont été condamnés à mort, sept à la prison à perpétuité, trois à vingt ans, un à cinq ans. Six furent acquittés. Cet arrêt créa aussitôt une très vive tension à travers tout le pays »*[2].

Les condamnés introduisirent une demande de grâce. Alertés, les journaux occidentaux, surtout belges et français, qualifièrent le jugement

[1] Xavier UGEUX, (E.), « Parodie judiciaire au Burundi » in Remarques Africaines n°393 du 10 Février 1972, p.9.

[2] MANIRAKIZA, (M), Op.cit., p.76.

d'incompréhensible. De hautes personnalités étrangères et chefs d'Etat intervinrent en faveur des condamnés et insistèrent auprès de Micombero pour que la sentence ne soit pas exécutée.

De leur côté, le haut-clergé critiqua à plusieurs reprises la manière dont l'enquête et le procès se déroulaient. Il adressa aux Burundais un message où ils rappelaient avec vigueur la nécessité de la justice et des droits de l'homme:

> *« Le procès en cours, à propos du complot inventé, est un exemple frappant de la corde des esprits. Un attentat à la sûreté de l'Etat n'est découvert et reconnu que par une poignée de personnes. La Sûreté officielle, la Magistrature, bien des membres du gouvernement et la plupart des fonctionnaires ignorent la chose et se désolidarisent dans la responsabilité du jugement des prévenus. Et les autres ont beaucoup de peine à établir un dossier valable devant l'opinion publique qui nie la véracité de ce complot. Quelques personnes s'efforcent de prouver la réalité d'un coup d'Etat déjoué et semblent témoigner par leur attitude, d'un intérêt personnel à voir l'enquête et le jugement conclure à la culpabilité des prévenus, ce qui apparemment rend manifeste le caractère partiel et partial de la publicité sur cette affaire »*[1].

Toutes ces interventions jointes à un danger non chimérique de guerre civile au cas où les condamnés à mort eussent été exécutés, déterminèrent le Président Micombero à commuer la peine capitale en détention à perpétuité. C'était le 4 février 1972. Mieux encore, certains furent relaxés et on parla de prochaines libérations.

[1] Message des Evêques du Burundi du 4 Novembre 1971.
Joseph Martin,
Evêque de Bururi
Nestor Bihonda,
Evêque de Muyinga
Stanislas Kaburungu,
Evêque de Ngozi, cité parXavier UGEUX, (E.), « Parodie judiciaire au Burundi » in Remarques Africaines n°393 du 10 Février 1972, p.10.

« Le 26 Novembre 1974, le derniers détenus pour cette affaire recouvraient leur pleine liberté »[1].

C. Implication de l'Eglise dans les conflits politiques

La dimension tragique qu'a prise la question hutu-tutsi au Burundi a mis l'Eglise dans une situation délicate. Le problème est en lui-même suffisamment complexe pour susciter la perplexité, le désarroi ou des attitudes contradictoires.

Pour la plupart des Evêques, l'Eglise se situe au-dessus des partis politiques et des classes sociales. Sa mission est transcendante. Tandis que la politique divise, la foi chrétienne est source d'unanimité sociale et spirituelle. Certes des différences politiques peuvent exister entre chrétiens et ces différences peuvent aboutir à des conflits qui enveniment les relations entre chrétiens.

1. La part des missionnaires

« L'étude des rapports entre l'Eglise et l'Etat est un cliché de l'historiographie européenne »[2].

Mais on ne sera pas étonné de le retrouver dans les jeunes Etats africains, dans la mesure où le colonialisme y a exporté ce problème à un autre niveau, vu le rôle essentiel des missions chrétiennes dans le processus de transformation des sociétés concernées. La question est particulièrement cruciale dans des pays comme le Burundi,

[1] MANIRAKIZA, (M.), Op.cit., p.150.
[2] DE MEESTER, (P.), Où va l'Eglise d'Afrique, Paris, Cerf, 1980, p.48.

« où les missionnaires sont arrivés les premiers avant les militaires et les administrateurs et où le catholicisme a joué un rôle culturel et politique essentiel jusqu'à la période des indépendances »[1].

« Les drames et les blocages du Burundi contemporain représentent de ce point de vue un ensemble d'interrogations sur les conditions passées de l'insertion de l'Eglise dans la vie sociale du pays »[2].

C'est par exemple le cas de certaines congrégations;

« des missionnaires Combonniens basés en Italie furent accusés d'avoir une certaine responsabilité dans la montée de la violence au Burundi »[3].

2. La part des extrémismes

A propos des événements qui ont frappé le Burundi, il y a lieu de comprendre les hésitations des médias. Parmi les journaux de grande renommée, se trouvent certains titres d'obédience et de tradition catholique, dans lesquels les estimations du nombre des victimes varient d'un observateur à l'autre. Cela accentuait l'incertitude qui planait sur ces événements. Par exemple dans Remarques Africaines n°329 du 10 Février 1972, on avance le chiffre de 20 prêtres tués en 1972 tandis que dans Cultures et développement Vol.VII, n°1, 1975, on avance le chiffre de 18 prêtres et 7 religieux qui ont disparu.

Souvent les extrémistes hutu ont une soif insatiable de gonfler les chiffres pour alerter la communauté internationale. Dans Etudes n°2 de Février 1987, le chiffre varie entre 100.000 et 200.000 morts pour

[1] CHRETIEN, (J.-P.), « Eglise et Etat au Burundi » in Cultures et développement, vol. VII, n°1, 1975, p.3.
[2] Ibidem
[3] Xavier UGEUX, (E.), Op.cit., p.10.

l'ensemble de la population. THIBON Christian dans un livre publié par F. Constantin et C. Coulon intitulé: Religion et transition démocratique en Afrique, avance le chiffre de « *100.000 à 300.000 victimes parmi lesquelles une trentaine de prêtres et de frères catholiques* »[1].

> *« C'est à ce moment là que la presse internationale commencera à parler de 'génocide sélectif', le Pape Paul VI parlera d'un moment impitoyable et féroce folie »*[2].

> *« Dans une interview accordée à la Libre Belgique du 7 juin 1972, le Président Micombero répondit: Il y en a entre 50.000 et 100.000 morts comme victimes »*[3].

Dans la partie du sud, note encore Marc Manirakiza, les Tutsi furent littéralement supprimés de manière atroce.

3. Les prêtres exécutés en 1972

En ce qui concerne les événements eux-mêmes,

> *« les attaques organisées par des bandes hutu dans le sud du pays à partir du 29 Avril 1972 furent suivies non seulement d'un ratissage militaire de la région concernée, mais surtout, du 10 Mai 1972 à fin Juin 1972, d'une élimination aveugle de presque tous les cadres hutu »*[4].

Cette répression insensée, où la panique se doubla de plus en plus de règlements de comptes, toucha les structures ecclésiastiques.

[1] CONSTANTIN, (F.), Religion et transition démocratique en Afrique, Paris, Karthala, 1997, p.337. & COULON, (C)

[2] Ibidem.

[3] MANIRAKIZA, (M.), Op.cit., p.129.

[4] CHRETIEN, (J.-P.), « Eglise et Etat au Burundi » in Cultures et développement, vol VII, n°1, 1975, p.27.

16. Astère Hakizimana

Diocèse de Muyinga:

17. Paul Ntirampeba
18. Martin Gakwavu
19. Protais Ruhaya

Notons que « *ces prêtres furent exécutés sans jugement valable, on voulait éliminer l'élite hutu* »[1].

4. Les réactions de l'Occident

Les événements qui ont eu lieu au Burundi ont été profondément critiqués par les pays réputés très catholiques de l'Occident.

En Europe, le pays qui aurait lancé beaucoup de condamnations est l'ancienne puissance tutélaire: la Belgique. Celle-ci parla de la suppression de l'aide au Burundi.

> « *Le Président Micombero s'étonna de cette menace de couper l'aide de la part de la Belgique alors que c'est elle qui aurait préparé le drame* »[2].

Après les massacres de 1972 au Burundi, une certaine opinion catholique européenne avait adressé une note de protestation à l'épiscopat du Burundi. Ladite condamnation s'élevait contre

[1] PERRAUDIN, (J.), Op.cit., p.59.
[2] Idem., p.60.

« les exactions de toutes sortes qui sont le fait de la répression contre les Hutu. Les sept institutions responsables de ces critiques sont: les Pères blancs, les Xavériens, les Comboniens, les Salésiens, les Soeurs blanches, les Dames de Marie, les Soeurs Annonciades. Elles se sont montrées mécontentes du comportement de l'Eglise locale »[1].

Jusque là, nous estimons normale cette réaction contre la mollesse ou l'inactivité de la hiérarchie catholique face à un drame d'une aussi grave ampleur. Mais, ce qu'il y a d'anormal, c'est que cette cascade de protestations semblait dresser une partie de la population (les Hutu) contre les membres de l'Eglise Catholique.

5. L'impuissance de l'Eglise

Au regard de ce qui précède, la question pour le moins insoluble, que l'on est en droit de se poser est la suivante: on sait que l'une des missions de l'Eglise est entre autres d'assainir les âmes. Quel aurait été le rôle de cette Eglise qui chante et prêche partout l'amour entre les hommes et surtout l'amour envers nos ennemis?

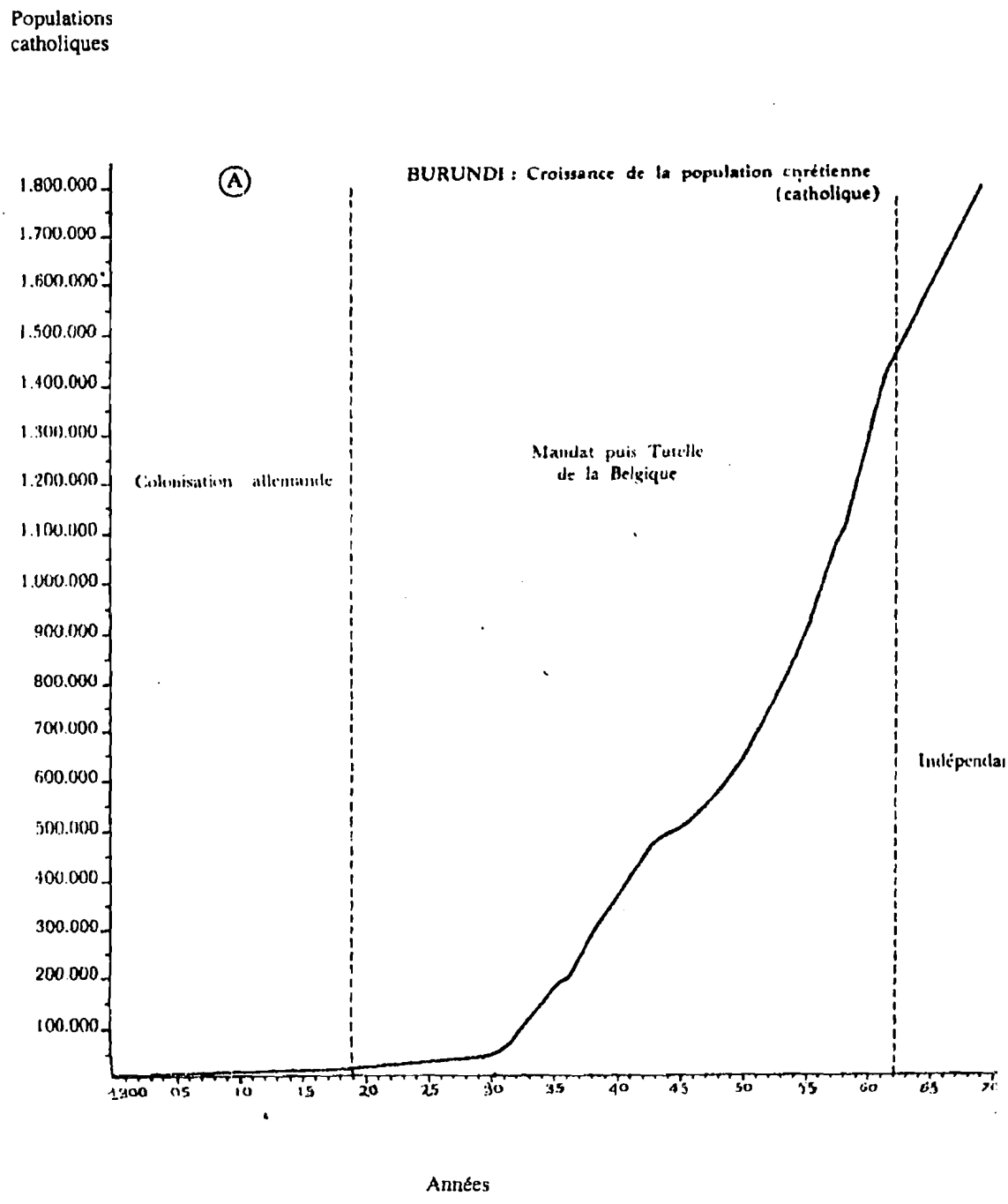
Le clergé n'est pas exempt de reproches. Ecartelées entre le désir de jouer leur rôle d'autorité morale et leur retenue devant un engagement temporel, les Eglises sont en proie à la dialectique du « *dit et du non-dit* » qui rend alors suspectes toutes leurs interventions accusées de duplicité, ce qui en fin de compte démobilise les fidèles qui ne se sentent plus soutenus.

Le graphique qui suit nous montre la croissance de la population chrétienne qui n'a pas cessé d'augmenter depuis les années de la

[1] Le Monde n°8536 du 25 au 26 Juin 1972, p.3.

colonisation (surtout sous Mandat et Tutelle de la Belgique) jusqu'à l'Indépendance et aux moments où surviennent les conflits politiques.

Graphique n°1: Croissance de la population chrétienne (catholique au Burundi).



Source: CHRETIEN, (J.-P.), « Eglise et Etat du Burundi » in Cultures et développemer vol. VII, n°1, 1975, p.8.

En lisant ce tableau, nous remarquons que les événements sont survenus au moment où les chrétiens atteignaient plus de la moitié de la population totale du Burundi. « *En 1969, la population comptait environ 3 millions de Burundais dont 2/3 sont des chrétiens* »[1]. De 1965 à 1972, les conflits politiques sont survenus à plusieurs reprises « *alors que la population burundaise était catholique à environ 60% de la population totale* »[2].

En général, dans un pays où l'Eglise était majoritaire, où plus de 60% de la population étaient des chrétiens, on aurait pu s'attendre à une situation socio-politique où règnent la paix, l'amour et l'entraide mutuelle au sein de cette population croissante des chrétiens.

En effet, malgré l'existence d'un nombre élevé de chrétiens et la pratique religieuse incontestable, la foi n'a pas véritablement pénétré les mentalités au point de générer des comportements qui lui soient conformes sur les plans moral, social et surtout politique.

Il y a donc lieu de conclure que la grande probabilité serait que la plupart des acteurs de tous ces drames aient été des chrétiens.

> *« Un certain triomphalisme (appartenance de 90% des dirigeants à la confession catholique) venait de subir un choc décisif »*[3].

Il aurait fallu au milieu d'un monde déchiré par toutes sortes de divisions que l'Eglise constitue un facteur puissant de rassemblement.

[1] CHRETIEN, (J.-P.), «Eglise et Etat au Burundi » in Cultures et développement, vol VII, n°1, 1975, p.4.
[2] Ibidem
[3] Idem p.5.

CHAP. III REACTIONS DE L'EGLISE CATHOLIQUE FACE AUX CONFLITS POLITIQUES DE 1965-1972.

A. Analyse des différentes Lettres Pastorales et différentes messages des évêques.

La prise de position, les textes officiels, les déclarations de l'épiscopat constituent le seul discours pleinement légitime de l'Eglise Catholique sur la société, le seul qui puisse en appeler à l'obéissance des fidèles et prétendre s'imposer à tous; sans doute n'est-ce pas le plus immédiatement efficace?

Réduit à sa partie la plus directement intéressante ici, le discours de l'épiscopat sur la société burundaise peut être appréhendé comme essentiellement politique. Cela ne signifie absolument pas qu'il se veuille et qu'il soit une intervention directe dans la vie politique; bien au contraire, il tend à se situer en dehors de cette vie politique, et les accusations portées contre l'épiscopat en la matière sont parfois mauvais procès, du moins pour l'essentiel. Il n'en est pas moins un discours éminemment politique, en ce sens qu'il contribue fortement à l'édiction de normes politiques et de valeurs à promouvoir, par les exigences qu'il exprime à l'égard des gouvernants aussi bien que des gouvernés.

Globalement, l'Eglise Catholique, par la voix de l'épiscopat, et du fait de l'autorité morale dont elle dispose, participe ainsi à la légitimation (ou à la contestation) du pouvoir et de ses actes.

Seule est considérée ici la partie de ce discours qui correspond à des jugements et à des prises de position sur l'évolution de la société.

1. Lettre Pastorale des évêques du Burundi à l'occasion des nouvelles élections législatives (1er Avril 1965).

A l'approche des nouvelles élections législatives ordonnées par Sa Majesté le Roi Mwambutsa IV, les évêques en tant que chefs spirituels, ont donné leurs directives et leurs conseils et ont exprimé ce que l'Eglise attendait de cette période si importante pour l'avenir du pays.

Au moment où de nouvelles élections allaient avoir lieu, les évêques ont beaucoup insisté sur le maintien de la paix, de la marche du pays vers une plus grande prospérité en vue du bonheur de tous.

Ils ont fait comprendre à tout le monde que c'est du résultat de ces élections qu'allait dépendre en grande partie l'avenir du pays, car ce sont ceux que le peuple auront choisi qui voteront les lois et qui auront la charge de les faire observer. Si les élus du peuple sont des hommes capables et qui ont le souci du bien être commun de tous, l'avenir du Burundi sera assuré. Mais s'ils n'ont pas ces qualités, et qu'ils ne cherchent égoïstement que leur propre intérêt, le pays courra au contraire à sa ruine.

Par là, les évêques ont montré combien ces élections seront importantes et combien il importait de suivre les directives données par

ces mêmes évêques. Ils ont montré également les devoirs des chrétiens pour ces élections[1]:

1° C'est un devoir, et un devoir grave, pour tout chrétien qui en a le droit, de se rendre aux urnes et de voter.

2° C'est un devoir, et un devoir grave, pour chacun des chrétiens de bien voter, c'est-à-dire de voter pour des candidats capables et dignes.

3° La concertation entre chrétiens s'avère indispensable pour grouper les voix sur les candidats qu'ils estiment meilleurs.

4° Si d'aventure, plusieurs partis politiques sont en présence, les chrétiens sont entièrement libres d'opter pour l'un comme pour l'autre, à condition toutefois que leur programme sauvegarde les droits de Dieu et de l'Eglise. Ils sont même libres de rester en dehors de tout parti s'ils le jugent préférable.

5° Enfin, un dernier devoir qui incombe aux citoyens en tant que chrétiens, c'est celui de la prière.

Les évêques demandent également aux prêtres de faire prier tous les jours à la messe jusqu'aux élections, mais surtout à la messe dominicale, aux intentions suivantes:

- pour qu'aux élections soient élus dans tout le Burundi des candidats chrétiens capables et soucieux du bien commun...

[1] (1°, 2°, 3°, 4°, 5°), in Lettres Pastorales des Evêques du Rwanda et du Burundi 1956-1971

- pour que la période des élections se passe dans le calme et dans la paix...

- pour que les futurs gouvernants respectent les droits de Dieu et de l'Eglise...

- et pour qu'ils ne se laissent pas aveugler par les promesses fallacieuses des ennemis de l'Eglise, quelque étiquette qu'ils portent[1].

En donnant ces directives qui devaient aider à mieux assurer la préparation des élections des députés et des sénateurs, les Evêques se sont laissés guider par les enseignements de l'Eglise. L'Eglise dispensait son enseignement sur les devoirs d'électeurs ou d'élus. Mais n'est-ce pas à elle également que la plupart des gens doivent leur instruction profane? N'est-ce pas elle qui, dès son commencement, a prêché aux Barundi le culte de la vérité, le respect de la personne humaine, l'égalité de tous les hommes devant Dieu, le droit des peuples à se gouverner eux-mêmes, et les vertus sociales de justice et de charité qui, seules peuvent leur apporter la paix et le bonheur?

[1] in Lettres Pastorales des Evêques du Rwanda et du Burundi 1956-1971

2. Lettre Pastorale adressée aux chrétiens du Burundi par S.E. Monseigneur Grauls Archevêque de Gitega au nom de la Hiérarchie Catholique (27 Octobre 1965).

Dans cette Lettre Pastorale, les thèmes développés étaient:

- Que l'autorité soit respectée;
- Que cessent immédiatement les meurtres, les incendies et la violence, sous quelque forme que ce soit;
- Que soit bannie des coeurs toute haine raciale.

1° Respect de l'autorité

L'Eglise demandait à tous ses fidèles, quels qu'ils étaient et quelles que pouvaient être leurs opinions politiques, d'obéir au pouvoir légitimement établi et aux lois justes de la Nation.

Sans doute ces lois n'étaient-elles pas toujours parfaites et leur application pouvait-elle laisser parfois à désirer; en pareils cas, les citoyens avaient le droit et le devoir de s'appliquer à les faire améliorer et à en obtenir une application plus juste, mais ces efforts ne pouvaient être faits que dans la légalité et jamais par des moyens contraires aux droits de l'homme.

Voilà pourquoi on disait que tous ceux qui organisaient des attentats à main armée contre l'autorité étaient des criminels auxquels la population toute entière sans distinction de race, devait s'opposer énergiquement.

2° Cessation immédiate de toutes les formes de violence

Ce n'était pas seulement dans le cas où la violence s'attaquait à l'autorité qu'elle devait être réprouvée; sauf le cas de légitime défense elle était condamnable partout et toujours, sous quelque forme qu'elle se présentait.

En ce moment des groupements se sont organisés dans la province de Muramvya, où ils ont semé la mort et la destruction. On s'attaquait à des personnes souvent faibles et sans défense; on s'en prenait à leurs biens, brûlant leurs maisons et saccageant leurs récoltes; on les chassait de leurs propriétés, les réduisant à un genre de vie inhumaine. Toutes ces pratiques étaient abominables aux yeux de Dieu, et les évêques les condamnaient avec toute la force dont ils étaient capables.

Ils exhortaient, en conséquence, tous les chrétiens et tous les hommes honnêtes à ne pas demeurer passifs devant un tel état de choses: leur devoir était, de toute évidence, de protéger les faibles et les personnes sans défense, à quelque race ou famille qu'ils appartenaient, et d'aider les pouvoirs publics, à qui incombait le grave devoir de découvrir, sans aucune faiblesse mais aussi sans idée de vengeance ou de revanche, les vrais coupables et de les empêcher de nuire. Tout excès comme toute mesure arbitraire dans la répression ne feraient en effet qu'augmenter le désarroi dans les esprits et la rancune dans les coeurs et auraient pour conséquence inévitable la prolongation des troubles.

3° Condamnation de toute haine raciale

Les horreurs dont le Burundi était le théâtre étaient inspirées surtout par la haine raciale. Le précepte de la charité devait être observée chez tous les hommes. Tout sentiment de haine devait donc être banni du coeur de tout homme, surtout du chrétien.

Ce qu'il fallait en ce moment plus que jamais, c'est que tous les hommes de bonne volonté s'acharnent malgré les difficultés et malgré les souffrances et les peines dont ils ont pu endurer, à créer un climat de compréhension et d'aide mutuelle, en même temps que le respect de la vie et de la personne humaine ainsi que de ses biens.

> *« Ce qu'il fallait en un mot, c'est que tous les hommes vivent en hommes raisonnables et en chrétiens. C'est à cette condition, la seule, que le Burundi trouvera la paix. Or la paix est elle-même la condition primordiale de toute prospérité et de tout bonheur »* [1].

3. Message d'apaisement adressé aux Burundais lors des événements des mois d'Avril-Mai 1972.

Les réactions officielles de l'Eglise face aux événements de 1972 ont donné lieu à des discussions, voire à des polémiques. On a surtout reproché aux Evêques une certaine lenteur dans leurs prises de position, et aussi les condamnations qu'ils portèrent initialement contre les "rebelles" hutu. Les premières déclarations des Evêques à Bujumbura (le 5 Mai 1972) et à Gitega (le 10 Mai 1972) condamnèrent toutes les violences de type raciste et on voit mal quel autre langage ils pouvaient tenir.

[1] + A.H. GRAULS, « Lettre Pastorale du 27 Octobre 1965 au nom de la Hiérarchie du Burundi », in Lettres Pastorales des Evêques du Rwanda et du Burundi 1956-1971.

Mais dans ces semaines où régnait encore une certaine confusion, ils ont sans doute sous-estimé l'ampleur du processus de vengeance qui se déclenchait, ou bien ils ont été submergés par lui. « *Cela déboucha sur une tension indéniable entre l'épiscopat et les religieux européens* »[1]. Le 24 Mai 1972, les cinq évêques mettaient en garde contre un racisme antihutu, contre la calomnie, le meurtre d'innocents et le pillage, mais ils insistaient toujours sur la responsabilité initiale des terroristes hutu.

A l'occasion des événements qui ont frappé le Burundi dans la nuit du 29 Avril 1972, les Evêques ont adressé un message d'apaisement aux chrétiens.

En ces jours de malheur, les Evêques ont demandé aux fidèles de prier Dieu et demander pour les Burundais un coeur de bonté, un coeur chrétien, l'entente et l'unité des Burundais.

Voici la comparaison qu'ils font et les questions qu'ils se posent:

> *« Les événements survenus dans la région de Bujumbura et de Bururi ont montré que certains Burundais n'ont plus un coeur humain, ils ont été trompés et ils se sont assimilés aux bêtes sauvages. Trouver un homme chez lui et l'assassiner lui, sa femme et ses enfants en les coupant en morceaux comme du bois mort, et puis partir en abandonnant les cadavres sur place et chantant victoire, poussés uniquement par le manque d'humanité. N'est-ce pas là avoir le coeur d'une bête qui ravit sa proie et s'en va? »*[2].

[1] CHRETIEN, (J.-P.), « Eglise et Etat du Burundi » in Cultures et développement, vol. VII, n°1, 1975, p.28.

[2] PERRAUDIN, (J.), Op.cit., pp.61-62

La gravité de la crise ne tient pas au nombre exact des victimes mais plutôt à son caractère génocidaire.

Les Evêques ont demandé de prier pour les Burundais qui ont pris les armes pour qu'ils les jettent et reviennent à la raison, pour les dirigeants du Burundi afin qu'ils ne se laissent pas emporter par la colère. Qu'ils punissent les véritables coupables mais qu'ils n'agissent pas sans discernement, qu'ils se rappellent que beaucoup ont été trompés et entraînés, victimes de leur ignorance, qu'ils protègent le pays dans la justice. Que les survivants qui ont perdu des membres de leur famille ou qui sont devenus infirmes, que la vue des traces des mutilations les incite à bannir toute action inhumaine; qu'ils puissent montrer l'esprit du pardon.

Les Evêques déplorent les injustices et les massacres qui ont profondément endeuillé les populations. La disparition tragique d'un bon nombre de leurs collaborateurs immédiats: prêtres, religieux, religieuses, catéchistes constitue pour eux une grande peine et une profonde blessure dans la famille chrétienne.

Ils terminent en remerciant tous ceux qui ont refusé toute participation au mal, qui l'ont héroïquement combattu, qui n'ont pas hésité à risquer leur propre vie, certains l'y ont effectivement perdue pour sauver les blessés.

4. Lettre Pastorale invitant les chrétiens à recréer un climat d'entente et de fraternité: Le 12 Août 1972

Les Evêques commencent la Lettre par un bref aperçu du problème:

> *« Comme d'aucuns pourraient le penser, nous ne sommes pas au service de deux peuples: un peuple hutu et un peuple tutsi. C'est bel et bien d'un peuple Murundi qu'il s'agit »*[1].

Lorsque le deuil survient chez les hutu, plusieurs tutsi perdent par le fait même d'avoir des parentés tels cousins, beaux frères, beaux pères, etc. Si les tutsi vivent dans l'insécurité, les hutu seront également peu sûrs du lendemain et vice versa.

Pour les Evêques, ce serait également poser mal le problème si l'on se croyait en présence d'une compétition politique classique, opposant un parti majoritaire au parti minoritaire. En l'occurrence: le majoritaire serait hutu et le minoritaire tutsi. Il s'agit plutôt d'une machination diabolique, visant à tromper un peuple pour alimenter une haine ethnique et ainsi permettre à certains d'éliminer les "ennemis". C'est pourquoi ce peuple, accablé et traumatisé par des informations démesurément et consciemment grossies, vit ici et là, dans une véritable psychose de peur soigneusement entretenue.

[1] in Lettres Pastorales des Evêques du Rwanda et du Burundi 1972-1986

La seule attitude chrétienne recommandée par les Evêques du Burundi est d'écarter tout ce qui divise le peuple, tout ce qui de près ou de loin entretient la haine.

L'Eglise ne peut pas approuver une discrimination ethnique dans les écoles et les diverses fonctions. Elle se doit de condamner officiellement non seulement en paroles, mais aussi en actes, toute forme de violence. Les instituts missionnaires ne travailleront pas dans une Eglise qui donnerait l'impression d'approuver des injustices ethniques (par exemple, écarter telle ethnie des écoles ou de la promotion sociale).

« *Il n'y a pas d'Eglise, là où il n'y a pas d'unité* »[1]. L'unité est faite de respect mutuel sincère et de l'entraide. C'est une hypocrisie sacrilège de célébrer l'Eucharistie dans une assemblée où règnent la haine et un climat d'injustice. L'Eglise devra se remettre en état de catéchuménat, de conversion, par une réévangélisation en profondeur.

- Les conflits politiques ont inspiré à certains pour critiquer l'Eglise Catholique. Par exemple « *l'évêque de Bujumbura, Mgr M. Ntuyahaga dont les idées de justice et de liberté lui ont valu de sérieuses difficultés car il a été reproché d'"antihutu"* »[2].

Malgré cela, l'Eglise Catholique a elle-même proféré des critiques à l'égard du rôle politique joué par les intellectuels. Par exemple, « *l'Eglise a critiqué la manière dont les procès se déroulaient* »[3].

Les critiques fournies par les membres de l'Eglise Catholique étaient bien accueillies parce qu'ils témoignaient d'un amour patriotique.

[1] PERRAUDIN, (J.), Op.cit., p.62.
[2] XAVIER UGEUX, (E.), Op.cit., p.11.
[3] PERRAUDIN, (J.), Op.cit., p.61.

Même si l'Eglise est l'une de ces institutions difficilement sondables, il est à remarquer que finalement elle a rejoint l'Etat dans la lutte pour la paix.

B. L'Eglise Catholique face à la vie socio-politique à travers le journal *Ndongozi*

1. Le journal *Ndongozi*, organe d'expression de l'Eglise Catholique

Le Burundi fait partie des sociétés traditionnelles africaines qui sont caractérisées au point de vue de la communication par la tradition orale très développée et connaissait la diffusion par l'audition. L'écriture est venue avec la colonisation.

Les médias d'information sont donc un héritage de la colonisation. Les pionniers en matière de la presse furent les missionnaires catholiques avec la création du journal *Rusiziramarembe*, dit "semeur de paix".

Quatre grandes familles d'éditeurs se partageaient les publications: les missions catholiques, les missions protestantes, les services officiels de l'administration coloniale et les entreprises privées.

La presse gouvernementale était moins développée que celle des missionnaires d'une part et celle des privés d'autre part.

Nous assistons après l'Indépendance à « *une volonté délibérée de l'Etat de contrôler l'information* »[1]. Seul l'Etat a le monopole de l'information. C'est ainsi

[1] NIKUNDANA, (G.), La presse privée et la campagne présidentielle de juin 1993, Bujumbura, U.B., F.L.S.H., Mém., 1995, p.10.

que le gouvernement mit fin à la fois au pluralisme politique et médiatique qui existait avant l'indépendance. Seul *Ndongozi*, successeur de *Rusiziramarembe* « *survécut à cette noyade collective de la presse* »[1].

Les Evêques du Burundi restent convaincus de la grande utilité que présente pour un pays l'édition d'un journal. La Presse, en effet, contribue, pour sa part, au progrès de la patrie.

Comme les Chefs de l'Eglise sont soucieux de la promotion du Burundi, ils ont lancé *Ndongozi* dans l'intention d'éduquer la conscience des Barundi et de leur faire connaître les nouvelles du monde entier.

S'occuper de la presse dans un pays n'est pas chose aisée; il faut beaucoup de prudence et d'abondantes ressources. Ceux qui se rendent compte de ces difficultés le disent avec raison: sans les Evêques du Burundi, *Ndongozi* n'existerait plus. Il convient d'analyser le contexte socio-politique dans lequel le journal *Ndongozi* a été créé.

a. Le contexte politique de la création de *Ndongozi*

Ndongozi n'est pas seulement un journal au service de la doctrine catholique. Il s'intéresse aussi à l'actualité tant nationale qu'internationale et donne des informations générales concernant les domaines les plus variés.

Cette Presse suscite une curiosité quant à ses relations avec la politique générale du pays et à son influence sur la population.

[1] NIKUNDANA ,(G),Op.Cit.,p11

Ndongozi, né en 1954/1955, est le journal le mieux distribué à travers tout le pays. Les missions constituent des centres de diffusion.

C'est à travers le journal *Ndongozi* que la population pouvait constater les grands moments de l'histoire du Burundi. C'est-à-dire les événements heureux et malheureux. Dans ce journal, il était marqué l'attitude que tout chrétien doit adopter devant ces événements.

Il y figurait également différents conseils et différentes critiques aux autorités du pays. Par exemple à propos des chefs et sous-chefs, voilà ce que *Ndongozi* nous révèle:

> *« ... Ndongozi, après avoir décrit la procédure électorale des conseils de sous-chefferie et de chefferie, doute de leur efficacité et de leur apport dans la mesure où les membres sont élus en ne tenant pas compte des valeurs positives de la culture burundaise. Ici, le journal Ndongozi veut insinuer les qualités morales qu'un membre de tel ou tel conseil devrait jouir »*[1].

Toujours au sujet des conseils de sous-chefferie et de chefferie, *Ndongozi* propose que la population soit représentée dans ces conseils par des gens qui ne soient pas sous l'emprise directe de l'autorité du chef ou du sous-chef. Ainsi donc, ces personnes pourront s'exprimer sans ambages. Un véritable notable doit dire la vérité même si celle-ci peut lui coûter la vie. Mais malheureusement, il y a des cas où les membres de ces conseils ne sont pas toujours de véritables notables.

Et *Ndongozi* exprime son amertume en ces termes:

[1] NZITUNGA, (A.), Les aspects socio-politiques du Burundi vus par le journal Ndongozi (1955-1966). Bujumbura, U.B., F.L.S.H., Mém., 1997, p.18.

«Au lieu de nous laisser élire nos représentants auprès des chefs et des sous-chefs, ils nous ont imposé des quémandeurs de vaches »[1].

Dans ces critiques acerbes, ce journal fait figure d'un organe d'expression d'une partie de la société civile qui exerce son contre-pouvoir en manifestant son opposition quant à la constitution des institutions. Ces critiques sont également constructives et nécessaires dans une société qui jette les premières bases de la démocratisation des institutions.

Ndongozi vient également renforcer la communauté belgo-africaine. Dans un article rétrospectif, *Ndongozi* fait cependant allusion aux liens étroits qui l'unissait aux autorités belges.

« Les chefs et les sous-chefs aimaient beaucoup ***Rusiziramarembe****, ce sont eux d'ailleurs qui favorisaient sa circulation à travers le pays, l'autorité belge à son tour a favorisé* ***Ndongozi*** *qui a pris la relève et qui transmettait aux Belges la véritable opinion des Barundi »*[2].

Mais dans l'ensemble, on remarque que c'est sur la population sensible et réceptive au progrès européen, docile même, que *Ndongozi* est appelé à agir. L'Eglise a besoin également d'une presse pour faire face à l'administration tutélaire et défendre ses intérêts quand elle estime qu'ils sont menacés, mais aussi pour soutenir la puissance tutélaire dans son oeuvre de « civilisation ».

[1] « Noneho aho kuturekura ngo twitorere abaduserukira imbere y'abaganwa n'abatware, badutoreye abagenda kwisabira inka » in *Ndongozi* du 15 janvier 1955, p.3.

[2] Abatware n'abaganwa barakunda *Ruziramarembe*, mbere nibo bayikwiza mu gihugu, abategetsi b'ababiligi bagumye bareka *Ndongozi* nayo ishishikara kubashikiriza ivyiyumviro vy'Abarundi, in *Ndongozi* n°7, 1 Janvier 1969, p.1.

Toujours pour l'Eglise, ce journal devait d'abord répandre l'idéal de la paix, de bonheur et de charité contenu dans l'idéologie catholique,

> *« démontrer l'universalité de cette religion et exploiter toutes les particularités qui devraient faire comprendre à tous que seule l'Eglise Catholique possède une doctrine capable de les guider dans tous les débats politiques. Ensuite combattre l'ennemi de l'Eglise, à savoir le communisme, mettre en lumière son immoralité et les périls que son implantation au Burundi entraînerait »*[1].

> *« Par ricochet, des attaques sévères quoique épisodiques seront menées contre une autre force dangereuse pour l'Eglise au Burundi: l'Islam »*[2].

La naissance de *Ndongozi* en1955, n'est donc pas le fruit du hasard. De plus en plus, se fait sentir pour l'Eglise la nécessité de manifester sa présence.

b. Le contexte social de la création de *Ndongozi*

Sur le plan social, il y avait un malaise général. La raison majeure serait d'après *Ndongozi*, le manque d'écoles. La population commence à se rendre compte des bienfaits que l'école peut apporter. C'est l'époque où certains parents emmenaient de force leurs enfants à l'école située souvent à plus de 10km. Ceci apparaît clairement dans *Ndongozi* où les gens réclamaient la création immédiate d'autres écoles. Les écoles primaires étaient rares alors que les enfants en âge scolaire augmentaient sans cesse.

[1] RUZOVIYO, (G.), La Presse Catholique dans l'évolution politique du Burundi (1956-1959). NTIBESHA, (B.) Le cas de *T.N.A.* et de *Ndongozi*, Bujumbura, U.B., F.L.S.H., Mém., 1982, p.48.
[2] Idem, p.49.

« Evidemment, c'est dans les écoles que les enfants puisent l'intelligence qui leur permettra de gagner leur vie et par là ils pourront développer le Burundi »[1].

Ce journal était également utilisé pour améliorer le bien-être de la population: il expliquait clairement la nécessité des fontaines d'eau potable, la propreté pour ces fontaines d'eau, et la création des foyers sociaux où la population pourrait bien apprendre tant de choses concernant leur vie de tous les jours. Par exemple, la couture, la cuisine, l'hygiène, etc.

Au début, *Ndongozi* se contentait de divertir les lecteurs et de leur rapporter les directives et les recommandations de la hiérarchie catholique en matière de foi. *Ndongozi* l'exprime d'ailleurs dans ces termes:

« Au départ, les rédacteurs de ce journal éditaient des nouvelles destinées à divertir les lecteurs tout en y incorporant des informations religieuses »[2].

Ndongozi va changer de stratégie pour atteindre son objectif. En effet, il va ouvrir une page aux lecteurs qui lui envoient des nouvelles de leurs circonscriptions. Ces nouvelles sont constituées également de doléances. C'est peut-être pour cette raison que l'audience de *Ndongozi* va s'élargir étant donné que les personnes lésées dans leurs droits et dans leurs intérêts pouvaient s'y exprimer. Le nombre de ses lecteurs ira en croissant.

c. *Ndongozi*, canal de transmission entre les gouvernants et les gouvernés de l'Eglise.

Dans son rôle de courroie de transmission entre les autorités de l'Eglise et les fidèles, *Ndongozi* devait d'abord être le rapporteur des directives et recommandations de la hiérarchie ecclésiastique, aussi bien

[1] Kukaba nkako, ni mumashule abana bakura ubwenge buzobatunga mu buzima, niho bazoheza bagateza imbere uburundi, in *Ndongozi* n°6, 15 Mars 1968, p.3.

[2] Mu ntango abanditsi b'ico kinyamakuru baza barashiramwo udukuru two kunezereza abasomyi bakongera bakabandanya amakuru y'ivy'Imana, in *Ndongozi* n°1, 6 Avril 1968, p.1.

en matière de foi qu'en ce qui concerne la vie quotidienne des fidèles. Bien souvent d'ailleurs, les deux volets seront confondus.

Aussi tous les événements qui se sont déroulés dans le monde chrétien (déplacement du Pape, pèlerinage...) auront une place d'honneur dans les pages de ce journal. Les messages du Pape et des différentes autorités de l'Eglise, au Burundi ou ailleurs seront fidèlement repris, quelle que soit leur longueur. Au besoin, ils seront étendus sur plusieurs numéros avec une traduction adéquate. Ce sont ces messages et lettres apostoliques divers qui, rapportés et commentés par la presse catholique, véhiculaient les idées-force de l'ordre catholique. Souvent, *Ndongozi* en fera des commentaires plus détaillés et mieux adaptés à leurs lecteurs.

Les relations humaines sont aussi l'objet de l'attention de la presse catholique. Cette presse tient à répandre et au besoin défendre les idéaux de la doctrine catholique en les appliquant à la conjoncture socio-politique du moment.

La presse catholique rendra des services aux autorités de l'administration tutélaire.

> *« L'un des services, et non des moindres, que* Ndongozi *va rendre à l'administration, c'est la vulgarisation, parmi le cercle de leurs lecteurs du mode de vie et de pensée occidentale »*[1].

A ce sujet, nous pensons spécialement à la page publicitaire. Bien que la publicité ne soit pour les rédacteurs qu'une source de revenus, il est certain que le fait de vanter les mérites d'un produit européen: savons,

[1] RUZOVIYO, (G.) & NTIBESHA, (B.), Op.cit., p.61.

dentifrices, bicyclettes, postes de radio, etc., pouvait avoir des effets positifs sur la population. Ceci stimulait des besoins nouveaux pour la plupart des Burundais. Parfois, certaines gens évoluées les adoptaient comme la voie à suivre pour avoir une meilleure vie. On peut affirmer qu'à cet effet *Ndongozi* suscite des élans d'européanisation.

Nous voyons donc que ce journal constituait à l'époque et constitue actuellement dans une certaine mesure la principale source de connaissance des directives gouvernementales pour la grande partie des lettrés burundais. Les nouvelles lois, les divers événements d'ordre politique sont commentés dans ce journal.

2. *Ndongozi* et les difficultés internes du Burundi

a. *Ndongozi* contre les divisions ethniques

Ndongozi, fidèle aux principes d'égalité que prêche l'Eglise, se montre très sensible à toute forme de discrimination raciale.

> *« Il n'y a pas eu de tueries commises par une ethnie, il n'y a eu que des « ventriotes » qui ont commis les crimes. Depuis des années, Hutu et Tutsi vivaient en harmonie. Cette unité a été appréciée par les Etrangers qui ont vite cherché à la troubler pour qu'ils puissent venir au Burundi et exploiter les Burundais en les faisant retourner dans le colonialisme alors qu'ils avaient acquis leur Indépendance. Ces Etrangers sont soutenus par une catégorie de la population; les « ventriotes » »*[1].

[1] Nta bwoko bwamenje, hamenje abantu bakunze amaronko. Kuva kera na rindi abahutu n'abatutsi barabana, ubwo bumwe, bwarababaje abanyamahanga, burabarya munda; nico gituma baciye mu nzira zose z'ukubusambura ngo babone ingene botwara Uburundi babucuritse, babusubize mu buja n'aho nyene bwashikiriye intahe y'ukwikukira. Abo banyamahanga bashigikiwe n'abarundi b'ibipfamutima, batwawe n'ubukunzi bw'inda, in *Ndongozi* n°7, 1 Avril 1966, p.1.

Lorsque le 15 Janvier 1965 Pierre Ngendandumwe fut assassiné après avoir présenté son cabinet, ce fut la consternation totale. *Ndongozi* déplore la mort du premier ministre en ces termes: « *L'ami du Burundi est victime de sa justice, de sa sagesse et de son sens d'unité* »[1].

Le monde chrétien après avoir constaté les divisions ethniques qui rongeaient la société burundaise, a essayé d'adresser à toute la population, les messages pour apaiser les Esprits et inviter celle-ci à rompre avec toute forme de division.

> *« C'est dans le journal* ***Ndongozi*** *qu'on retrouve différentes invitations à la réconciliation, à l'unité et surtout à la bonne cohabitation de toutes les ethnies afin de lutter ensemble contre la haine ethnique »*[2].

b. Ndongozi face aux divisions du Parlement de 1965

> *« La crise de succession au poste de direction du parti UPRONA fut le détonateur d'une crise institutionnelle généralisée qui affecta le parlement, le gouvernement, la cour et bien sûr le parti UPRONA »*[3].

Du conflit de personne au sein du parti, on passa au conflit politico-idéologique où deux blocs antagonistes Casablanca « progressistes » et Monrovia « modérés » se formèrent au sein du parlement.

[1] Umukunzi w'uburundi azize ubutungane, ubutekereji, ubumwe bw'Abarundi, in *Ndongozi* n°4, 1 Février 1965, p.1.
[2] WAKABEBA, (A.), Barundi mwese, ni muze twigire inama, ni haboneka umurundi mukuru akunda Uburundi azotwunganira, amahoro azoca asasagara za nyanka-Burundi ziteterwe in *Ndongozi* n°4, 15 Février 1970, p.4.
[3] NDAYISHIMIYE, (P.), Op.cit., p.15.

Nées au sein du parlement burundais, ces deux factions ont sombré plus tard dans une lutte ethnique sans précédent. Au départ, on aurait cru qu'il s'agissait d'un semblant de tendances politiques mais, très vite, celles-ci sont devenues des prétextes pour manifester des phénomènes d'exclusion à tendance ethnique.

Cette crise qui rongeait le Parlement inquiétait plus d'une personne. En effet, toute personne éprise de paix et soucieuse du développement était inquiète de l'avenir du Burundi. Ainsi, l'Eglise Catholique, par la voix de son organe d'expression et par l'intermédiaire des lecteurs, dénonçait constamment ces querelles au sein du Parlement.

> *« Que je réponde au député Kibwa Bonaventure. Expliquez-nous ce que signifie Casablanca et Monrovia. Je croyais que vous êtes des "Badasigana" ayant la même devise et les mêmes objectifs. Qu'est-ce que vous faites et qu'est-ce qui vous incite à le faire? »*[1].

Nous constatons donc que les divisions au sein du Parlement exaspèrent les citoyens. C'est pour cette raison d'ailleurs que certains lecteurs mettront en cause la représentativité des parlementaires. Sous le titre « *Qu'ils ne nous trompent pas, ils ne représentent pas le Burundi* »; trois lecteurs dénoncent cette attitude:

[1] AHISHUBIJE, Nishure umushingamateka Kibwa Bonaventure. Dusigurire ico Kazablanka na Monronvia mwatambanye bifobora. Jeho narinzi ko muri "abadasigana" musangiye imigabo n'icivugo. Ivyo mugira ni ibiki, mubitumwa n'iki? in *Ndongozi* n°3, 15 Mai 1965, p.4.

« Puisqu'ils se scindent en deux groupes, est-ce que c'est parce qu'ils ne parlent pas la même langue? Pourquoi alors ces divisions? Dans le temps, ils nous disaient que ce sont les Etrangers qui tuent le Burundi, maintenant comment vont-ils nous tromper? »[1].

Nous voyons donc que certains Burundais s'étaient déjà rendus compte que l'Assemblée Nationale connaissait des divisions internes. Pour la plupart des lecteurs de *Ndongozi* qui ont pu s'exprimer sur cette institution, les parlementaires portaient préjudice à la paix et au développement du Burundi. Nduwimana Pascal constate que *« les députés constituent une entrave au développement »*[2].

De son côté, Nankwa Laurent constatait que les divisions au sein du Parlement faisaient obstacle à la paix: *« Vous les députés, nous vous demandons de décourager ces divisions. Ce sont ces divisions qui empêchent la paix au Burundi »*[3].

Nous en déduisons que le journal *Ndongozi* n'a pas voulu s'impliquer dans cette question hautement politique. Néanmoins, il a réservé une place à ceux qui pouvaient exprimer des critiques constructives à l'endroit de l'Assemblée Nationale.

C'est à travers ce journal que la population a pu exprimer son point de vue sur ce qui se passait au Parlement. Cette même population a pu adresser différents conseils au dit parlement. Par là, *Ndongozi* a pu jouer le rôle primordial dans la vie politique du Burundi.

[1] BAZIRA, NDORERAHA, NIYIKIZA, Mbega aho bicamwo imirwi ni kubera batumvikana mu ndimi? None ayo macakubiri n'ay'iki? Mbega ko hambere aho baduhenda ngo ni imvamahanga zitwiciye Uburundi, ubu hoho bazoduhenda ngw'iki? » in *Ndongozi* n°4, 1 Juin 1965, p.4.

[2] NDUWIMANA, (P.), Abashingamateka b'Uburundi bazibiye amajambere atari make, in *Ndongozi* n°5, 1 Septembre 1965, p.2.

[3] NANKWA, (L.), Mwebwe abashingamateka, turabasavye mudukuriremwo ayo macakubiri niyo atubuza amahoro mu Burundi, Idem, p.3.

c. *Ndongozi* contre l'injustice

La justice dans notre société doit occuper davantage et une fois de plus la place prépondérante. Une nation où règne la justice, est une nation où est bannie toute forme d'exploitation. Chaque régime doit donner un souffle nouveau et renforcer la justice sociale, sinon, il représenterait uniquement un changement d'hommes. Sur ce, *Ndongozi* fait des éclaircissements[1]. Pour le Burundi, la justice a une importance particulière pour tout citoyen et constitue un facteur essentiel pour la stabilité sociale. Le riche et le pauvre sont soumis ensemble aux mêmes lois de façon que le pauvre se sente protégé et ne soit pas humilié par le riche et vice versa[2]. Pour *Ndongozi*, justice signifie également liberté d'expression où chacun pourrait donner son point de vue sans peur[3].

La justice dont il s'agit pour le Burundi n'est pas seulement celle qui est rendue par les cours et les tribunaux, les parquets et la police c'est aussi la justice dans toute la vie politique, économique et sociale du pays.

[1] Kuva kera na rindi, igikorwa c'ubucamanza camye kirabwa nk'igikorwa c'iteka. Kw'isi hose ubutungane burubahwa, bagasonera n'abantu bari mu rubanza, n'abakuru bafise ubutegetsi n'ububasha bw'ugushinga amateka nyene, in *Ndongozi* n°12, 15 Juin 1966, p.1.

[2] Ubutungane n'ishimikiro ry'umutekano. Amategeko y'imanza ntasobanura umworo n'umutunzi, Ibidem, p.2.

[3] Mu gihugu cacu nta wukivuga ico yiyumvira, aho ahuvye ngo bamuhanure, abasubiza Uburundi inyuma baca bavuga ngo: Kazibe!, in *Ndongozi* n°3, 1 Février 1968, p.2.

La justice devrait être rendue pour lutter contre toute forme de criminalité. Elle devrait être rendue pour les détenus des procès. Elle doit être impartiale, « *sinon elle est considérée comme une menace à la société* »[1]. Elle doit être implacable et distributive, c'est-à-dire celle qui récompense le bien et punit le mal.

d. Ndongozi contre le vol et la corruption

> *« Des fortunes ont ainsi été amassées à partir de rien et il n'est pas rare de voir des fonctionnaires ordinaires construire ou acheter deux, trois ou quatre villas sur une période de deux ou trois ans. Pour ces quelques appétits assouvis, cela fait des milliards de francs de manque à gagner pour le trésor public »*[2].

Le détournement des deniers publics ayant été du reste, érigé en crime abominable, l'enrichissement facile et illicite a trouvé un nouveau terrain de manoeuvre, une stratégie, une technologie plus modernes mais aussi plus terribles[3]: les pots-de-vin sous forme de « *commissions en affaire* ». Les concussionnaires ont en effet trouvé dans cette forme de corruption un avantage indéniable: elle est discrète, incolore, inodore et sans empreintes digitales.

Quelle honte de savoir en effet qu'en si peu de temps des « *serviteurs de l'Etat* » aux traitements modestes soient devenus millionnaires en dollars! Et qu'ils s'en vantent! Et là ce ne sont que les gros poissons, les requins qui avaient concentré entre leurs dents tous ce qui pouvait générer de l'argent dans le pays. Aux échelons intermédiaires, les gens n'ont pas hésité à monnayer et leur signature et les prérogatives de

[1] Nta mwansi w'isi angana umucamanza mubi; nta mumenja asumba umucamanza mubi, in *Ndongozi* n°9, 15 Février 1970, p.1.

[2] « Vol et Corruption » in Le Renouveau du Burundi n°2387, du 14/15 septembre 1987, p.2.

[3] SIMBANANIYE, (A.), Ndasavye abakuru b'intwaro y'igihugu ngo bafashe abacamanza, mu kurwanya ruswa hamwe n'ibindi vyose vy'ukunyanganya amafranga ya Leta. Hariho abariko bariga ubuhinga 'uguhinyuzaabo bose banyanganya abandi mukwaka ruswa. Na yo n'inkota ishaka kumara abantu, in *Ndongozi* n°12, 1 Avril 1966, p.1.

leurs fonctions[1]. A ce sujet, *Ndongozi* fera des commentaires plus clairs. Il serait inutile de souligner que les uns et les autres s'entendaient comme larrons en foire, se soutenant et se couvrant mutuellement parce que, le plus souvent parents ou amis, ils avaient été placés à telle place précisément pour ça. *Ndongozi* propose plutôt de cultiver un esprit d'amour du travail et de ne plus croire que la corruption fait partie de leur salaire et qu'elle constitue un fait légal. C'est une pratique inacceptable sur laquelle la vigilance de tous doit converger.

Ce journal a pu jouer le rôle d'un organe d'expression exerçant son contre-pouvoir en dénonçant les abus et les exactions perpétrées par les dirigeants. Ce combat que le journal mène s'inscrit dans le désir de renforcer la justice et surtout de rappeler les principes auxquels les gouvernants et les gouvernés doivent se référer.

Dans son rôle de guide, *Ndongozi* va essayer de montrer l'universalité de la religion catholique et va exploiter tous les événements. « ***Ndongozi*** *éclaire ses fidèles dans tous les débats politiques. Dans ses objectifs, ce journal a pu répandre l'idéal de paix* »[2]. Il a contribué au développement culturel, social, etc. et a servi à l'amélioration des conditions de vie.

[1] Dusavye benewacu bakora mu mafranga y'igihugu, abakuru n'abatoyi ko batoduhemukira, mu kwiba amafranga ya benewabo, ari yo y'igihugu, bibuke ko bahomvya bene wabo bazoruhira kuyariha. Terwa ikigongwe na bene wanyu bagowe bahiga ikori kandi bari mu bukene bundi. Uribagiye ko Imana izokubaza ko wishe bene wanyu ibihumbi n'ibihumbi! Hari ukwica gusumba aho?, in *Ndongozi* n°4, 15 Février 1969, p.1.

[2] WAKABEBA, (A.), Mbega Bahutu, Batutsi mupfa iki? Sangira Uburundi n'ubwa mwese; Ikibariganiye mugihanurane mutarinze kwicira benewanyu ubusa. Bagateranya baramaze kutwonona imitima, ariko bapfa ubusa, twarabahinyuye, vyanse bikunze ubumwe tuzobukomeza, mbere burute n'ubwariho kera, in *Ndongozi* n°4, 15 Février 1970, p.4.

CONCLUSION GENERALE

Nous aurons remarqué, tout au long de notre travail qu'il est difficile, voire impossible, de se désintéresser d'une institution spirituelle dans un pays à majorité catholique comme le Burundi. Dans un pays en pleine évolution, cherchant passionnément sa voie et sa vocation propres dans la communauté humaine, sollicité par des appels aussi divers, il est d'une importance primordiale que l'Eglise apparaisse parfaitement dégagée de toutes les défigurations qui détournent d'elle les âmes de bonne volonté. Car l'Eglise en apportant aux hommes la vie divine, est la seule à même de les aider à se réaliser authentiquement et parfaitement. « *L'Eglise peut faire de l'humanité une seule cité* »[1]. De ce fait aucun Burundais ne peut rester indifférent aux actes de cette Eglise. L'Eglise catholique a contribué activement dans la politique du Burundi par les discours des Evêques pour appeler au retour à la paix. Les Evêques ont montré également leur position dans les conflits politiques qui n'était autre que celle de voir le Burundi en plein développement et en pleine évolution politique c'est-à-dire le dépassement des affrontements de type « ethnique » et « régionaliste ». Toutefois, les faiblesses ne manquent pas.

Il nous a semblé alors intéressant d'étudier les points de vue du journal *Ndongozi* sur la politique générale du pays et son influence sur la population.

[1] CONSTANTIN, (F.) & COULON, (C.), Op.cit., p.18.

Nous avons constaté avec satisfaction que l'exploitation du journal *Ndongozi* est intéressante dans la recherche historique du Burundi. C'est un périodique qui, dans ce domaine, mérite d'être consulté.

Néanmoins, des efforts importants restent encore à fournir. Nous pensons que les recommandations suivantes peuvent servir pour quelques chose d'important étant donné que l'Eglise est la conscience du peuple, considérant que le peuple du Burundi vit un climat d'insécurité, de misère et de violences perpétuelles qui avilissent l'être humain créé à l'image de Dieu:

- Il faut adopter une nouvelle philosophie consistant à devancer les événements au lieu d'être à leur remorque et exercer ainsi un prophétisme courageux, même au point d'encourir des risques.

- Par leur propre comportement dans leurs communautés, il faut que les chrétiens soient au milieu du peuple burundais des exemples de service.

- Il faut donc éduquer les esprits et démythifier la conscience ethnique qui envenime les coeurs.

- Il faut offrir aux hommes d'autres horizons, travailler et n'attendre que des effets à longue échéance, préparer les nouvelles générations par une réévangélisation en profondeur.

Au cours de nos recherches, nous avons remarqué qu'il y avait la possibilité d'explorer d'autres pistes de recherche. Nous espérons que ce

travail ouvre la voie à ceux qui seraient intéressés par une recherche sur l'étude des fonctions de l'Eglise dans une société.

BIBLIOGRAPHIE

a) Ouvrages généraux

1. CONSTANTIN, (F), COULON, (C), Religion et transition démocratique en Afrique, Paris, Karthala, 1997, 387 p.

2. COSTE, (R), Evangile et politique, Paris, Aubier-Montaigne, 1968, 538 p.

3. DE LAUBIER, (P), Introduction à la sociologie politique, Fribourg, Masson, 1983, 196 p.

4. DE MEESTER, (P), Où va l'Eglise d'Afrique?, Paris, Cerf, 1980, 230p.

5. HARROY, (J-P), Burundi 1955-1962: Souvenirs d'un combattant d'une guerre perdue, Bruxelles, Hayez, 1987, 646 p.

6. MANIRAKIZA, (M), La fin de la monarchie burundaise 1962-1966, Bruxelles, Le Mât de Misaine, 1990, 105 p.

7. MANIRAKIZA, (M), Burundi: De la révolution au régionalisme 1966-1976, Paris & Bruxelles, Le Mât de Misaine, 1992, 173 p.

8. MARIRO, (A), De la nation aux Ethnies ou la Naissance d'une EliteTribalisée. Publié par le Bureau Régional de l'UNESCO à Dakar, UNESCO, 1998, 303 p.

9. MOSMANS, (G), L'Eglise à l'heure de l'Afrique, Tournai, Casterman, 1961, 354 p.

10. PARQUE, (V), Evolution politique du Burundi de la Première République à nos jours, Bruxelles, Université Libre de Bruxelles, 1992, 158 p.

11. PERRAUDIN, (J), Chronique de l'Eglise Catholique au Burundi après l'Indépendance, Bologna, E.M.I., 1996, 191 p.

12. PUJOLLE, (T), L'Afrique noire, Paris, Flammarion, 1994, 126 p.

13. SHIBURA, (A), Témoignages, Bujumbura, 1993, 143 p.

14. SIRIBA, (P), La colonisation et la tribalisation au Burundi, Paris, Institut Catholique d'Assas, 1978, 438 p.

15. URFER, (S), Socialisme et Eglise en Tanzanie, Paris, Librairie l'Harmattan, 1973, 168 p.

16. VATICAN II, Les seize documents conciliaires, Montréal & Paris, Fides, 1967, 671 p.

b) Mémoires

1. BARUMWETE, (S), Contribution à l'étude de l'idéologie hamitique comme facteur d'ethnisme et de violence politique au Burundi, Bujumbura, U.B., F.L.S.H., Histoire, 1998, 125 f.

2. HICUBURUNDI, (C), Evolution récente des rapports entre l'Eglise catholique et l'état du Burundi (de 1966 à 1993), Bujumbura, U.B., F.L.S.H., Histoire, 1996, 158 f.

3. NDAYISHIMIYE, (P), Les tentatives d'explication des crises des régimes politiques africains post-coloniaux (1960-1995). Cas du Burundi, Bujumbura, U.B., F.L.S.H., Histoire, 1995, 118 f.

4. NIJEMBAZI, (B), La gestion politique du Burundi au regard des valeurs fondamentales 1962-1991. Essai d'analyse, Bujumbura, U.B., F.L.S.H., Histoire, 1994, 120 f.

5. NIKUNDANA, (G),La presse privée et la campagne présidentielle de juin 1993, Bujumbura, U.B., F.L.S.H., Histoire,1995, 96 f.

6. NIYONSABA, (T), Ethnicité et pouvoir politique au Burundi. Essai d'analyse, Bujumbura, U.B., F.L.S.H., Histoire, 1997, 81 f.

7. NYANKIYE, (D), L'évolution des rapports juridiques entre l'Etat et l'Eglise catholique au Burundi, Bujumbura, U.B., Faculté de Droit, 1991, 79 f.

8. NZITUNGA, (A), Les aspects socio-politiques du Burundi vus par le journal *Ndongozi* (1955-1966), Bujumbura, U.B., F.L.S.H., Histoire, 1997, 148 f.

9. RUZOVIYO, (G), NTIBESHA, (B), La presse catholique dans l'évolution politique du Burundi (1956-1959). Le cas de *T.N.A.* et de *NDONGOZI*, Bujumbura, U.B., F.L.S.H., Histoire, 1982, 136 f.

c) Articles de revues

1. BARRIN, (J), « L'Eglise, maîtresse au Rwanda, servante au Burundi », in Le Monde n°12429 du 14 janvier 1985, p. 7.

2. BARRIN, (J), « Discordance entre un évêque et son clergé sur fond de rancoeurs ethniques », in Le Monde n°12617 du 23 août 1985, p.4.

3. C.E.CA.B., « L'Eglise catholique dans le Burundi d'aujourd'hui, document de réflexion à l'usage des ouvriers apostoliques, Bujumbura, le 18/8/1987 », in Au Coeur de l'Afrique, n°6/1987, p. 319.

4. CHRETIEN, (J-P), « Eglise et Etat au Burundi » in Cultures et développement, vol. 7, n°1, 1975, pp.3-32.

5. CHRETIEN, (J-P), « Les fratricides légitimés » in Esprit, décembre 1976, pp.822-834.

6. CHRETIEN, (J-P), « Eglise et Etat au Burundi: les enjeux politiques » in Afrique Contemporaine n°142, avril-mai-juin 1987, p.63

7. MADIRISHA, (J), « L'UNEBA devient une milice républicaine » in Remarques Africaines n°290 du 18 mai 1967, pp.272-275.

8. NGOYAGOYE, (E), « Contribution de l'Eglise au développement du Burundi » in Au Coeur de l'Afrique n°3/1979, pp.121-122.

9. XAVIER UGEUX, (E) « Parodie judiciaire au Burundi » in Remarques Africaines n°393 du 10 février 1972, pp.9-14.

d) Autres journaux

1. *Ndongozi* (de 1964-1972)

2. Infor-Burundi (1966)

3. Le Renouveau du Burundi (1972, 1974, 1979, 1987)

4. Le Patriote (1995)

e) Autres documents

1. Bulletins diocésains de Bujumbura

2. Lettres Pastorales des Evêques du Rwanda et du Burundi 1956-1971.

3. Lettres Pastorales des Evêques du Rwanda et du Burundi 1972-1976.

TABLE DES MATIERES

Page

O. Introduction générale 1

CHAP. I L'EGLISE ET LA POLITIQUE: CONSIDERATIONS GENERALES 5

A. La définition de l'Eglise Catholique 5

B. Politique et religion: deux concurrentes 7

1. La mission de l'Eglise 7
2. L'action de l'Eglise au plan politique 9
3. L'Eglise comme groupe de pression 11
4. L'Eglise et l'édification de la nation 13
5. Inspiration évangélique de la politique 15

C.Les rapports Eglise-Etat et l'organisation de l'Eglise 17

1. La complexité des rapports entre l'Eglise et l'Etat 17
2. Le principe de la laïcité de l'état 19
3. Les droits de la communauté religieuse 20
4. L'Organisation de l'Eglise et la présentation de l'église catholique du Burundi..... 24
 a. L'organisation 24
 b. La présentation de l'Eglise Catholique du Burundi 25

CHAP. II EGLISE CATHOLIQUE: ENJEU PRINCIPAL DANS LA VIE POLITIQUE DE 1965 à 197229

A. Les antécédents historiques des conflits29

1. L'origine des conflits politiques d'après les hommes d'Eglise ...29
2. Le rôle de l'idéologie coloniale belge30
3. L'exemple du Rwanda31
4. La radicalisation des divisions32
5. La montée de l'ethnisme à travers la course effrénée au pouvoir33

B. L'Eglise Catholique face à l'avènement de la République38

1. L'avènement de Charles Ndizeye et la fin de la monarchie38
2. Une population inquiète à l'avènement de la République40
3. La réaction des milieux catholiques41
4. Une messe célébrée pour la République42
5. L'Eglise Catholique face au régionalisme44
6. L'Eglise Catholique face aux arrestations et procès46

C. Implication de l'Eglise dans les conflits politiques51

1. La part des missionnaires51
2. La part des extrémismes52
3. Les prêtres exécutés en 197253
4. Les réactions de l'occident55
5. L'impuissance de l'église56

CHAP. III REACTIONS DE L'EGLISE CATHOLIQUE FACE AUX CONFLITS POLITIQUES DE 1965-197260

A. Analyse des différentes Lettres Pastorales et différents messages des évêques60

1. Lettre Pastorale des évêques du Burundi à l'occasion des nouvelles élections législatives, (1er Avril 1965)61
2. Lettre Pastorale adressée aux chrétiens du Burundi par S.E. Monseigneur Grauls l'Archevêque de Gitega au nom de la Hiérarchie (27 Octobre 1965)64
3. Message d'apaisement adressé aux Burundais lors des événements des mois d'Avril-Mai 1972 (5 Mai 1972)66
4. Lettre Pastorale invitant les chrétiens à recréer un climat d'entente et de fraternité (12 Août 1972)69

B. L'Eglise Catholique face à la vie socio-politique à travers le le journal Ndongozi71

1. Le journal Ndongozi, organe d'expression de l'Eglise Catholique71
 a. Le contexte politique de la création du journal72
 b. Le contexte social de la création du journal75
 c.Ndongozi,canal de transmission entre les gouvernants et les gouvernés de l'église.....76

2 .Ndongozi et les difficultés internes du Burundi78
 a. Ndongozi contre les divisions ethniques78
 b. Ndongozi face aux divisions du Parlement de 1965.....79

c. Ndongozi contre l'injustice82
d. Ndongozi contre le vol et la corruption83

CONCLUSION GENERALE85

Bibliographie88